

# VILLE DE BOIS-COLOMBES

-----

## CONSEIL MUNICIPAL

-----

### PROCÈS - VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2007

-----

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la Mairie, le 27 mars 2007, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Yves RÉVILLON, Maire, suite aux convocations adressées les 5 février et 21 mars 2007.

Étaient présents : M. RÉVILLON, Maire ; MM. LE LAUSQUE, VINCENT, Mme LEMÊTRE, MM. JOUANOT, DANNEPOND, Mmes PATROIS (à partir de 20H20), BRENTOT, Maires Adjoints, MM. DINANIAN, MOLIN, VIEL, Mme KIMPYNECK, M. JACOB, Mmes LEGRAVEREND, QUENET, M. FOSSET, Mme VENANT-LENUZZA, Mlle DRECQ, MM. AURIAULT, AUSSEDAT, Mme JOLY-CORBIN, Mmes GÉRARD, PIGNÈDE, M. COMBE, Mmes ROUSSEL, ROUSSET, MM. GRIMONT (jusqu'à 21H20), LIME, DORSO, Mme BRIGAND, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme PATROIS (jusqu'à 20H20), M. VIELHESCAZE, Maires Adjoints, M. LOUIS, Mme BASSINI-SIDOLI, M. AUZANNET, Mme BELPERCHE, M. GRIMONT (à partir de 21H20), Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme PATROIS a donné procuration à Mme LEMÊTRE (jusqu'à 20H20), M. VIELHESCAZE à M. LE LAUSQUE, Mme BASSINI-SIDOLI à M. FOSSET, M. AUZANNET à Mme ROUSSET, Mme BELPERCHE à M. LIME, M. GRIMONT à Mme ROUSSEL (à partir de 21H20).

M. Pierre JACOB est désigné comme Secrétaire.

---

**M. le Maire.**- Mesdames, messieurs, mes chers collègues, je déclare ouverte la séance du Conseil municipal du mardi 27 mars 2007.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la désignation du Secrétaire de Séance.

Est seul candidat Monsieur Pierre JACOB, Conseiller Municipal.

Monsieur JACOB est élu Secrétaire de Séance.

25 voix pour  
M. JACOB :

Y. RÉVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMÊTRE, M. JOUANOT, O. DANNEPOND, M. PATROIS, M.-F. BRENTOT, J.-L. VIELHESCAZE, J. DINANIAN, G. MOLIN, A. VIEL, M.-C. KIMPYNECK, M.-A. LEGRAVEREND, M.-T. QUENET, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, C. DRECQ, J.-M. AURIAULT, H. AUSSEDAT, V. JOLY-CORBIN, M.-A. BASSINI-SIDOLI, J. GÉRARD, A. PIGNÈDE, E. COMBE.

et 9 abstentions :

M. JACOB, R. ROUSSEL, M. ROUSSET, P. AUZANNET, C. BELPERCHE, A. GRIMONT, A. LIME, J. DORSO, C. BRIGAND.

**M. le Maire.-** Monsieur JACOB, pouvez-vous nous donner lecture de l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 6 mars 2007, s'il vous plaît.

**M. JACOB.-** Merci Monsieur le Maire.

(Lecture de l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 6 mars 2007.)

**M. le Maire.-** Merci Monsieur JACOB.

Y a-t-il des observations sur le compte rendu sommaire de la séance du 6 mars ?

Le compte rendu sommaire de la séance publique du 6 mars 2007 est adopté.

26 voix pour :

Y. RÉVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMÊTRE, M. JOUANOT, O. DANNEPOND, M. PATROIS, M.-F. BRENTOT, J.-L. VIELHESCAZE, J. DINANIAN, G. MOLIN, A. VIEL, M.-C. KIMPYNECK, P. JACOB, M.-A. LEGRAVEREND, M.-T. QUENET, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, C. DRECQ, J.-M. AURIAULT, H. AUSSÉDAT, V. JOLY-CORBIN, M.-A. BASSINI-SIDOLI, J. GÉRARD, A. PIGNÈDE, E. COMBE.

et 8 abstentions :

R. ROUSSEL, M. ROUSSET, P. AUZANNET, C. BELPERCHE, A. GRIMONT, A. LIME, J. DORSO, C. BRIGAND.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

**M. le Maire.-** Etant donné qu'il n'y a pas de communications diverses, je donne la parole à Monsieur LE LAUSQUE.

**AMENAGEMENT URBAIN** : *Rapporteur Monsieur LE LAUSQUE.*

**URB/2007/030** - **Acquisition par la Commune du lot de volume n°2 sis 2, allée Marc-Birkigt à Bois-Colombes (rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage) destiné à accueillir une mairie de quartier, une salle polyvalente et la crèche « Les Petits Princes ».**

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

**M. LE LAUSQUE.-** Je vous rappelle que dans le cadre des engagements qui avaient été pris relativement aux conventions passées sur la ZAC l'aménageur, nous sollicitons de pouvoir acquérir une partie de l'immeuble, à savoir le rez-de-chaussée, le hall d'entrée pour la mairie de quartier, plus un local au premier étage de cet immeuble Vigny, qui servira de crèche, les uns et les autres étant respectivement de 580 m<sup>2</sup> pour la mairie de quartier, et 513 m<sup>2</sup> pour la crèche.

Le prix de cession de ce bien, livré brut de béton, est de 1 € symbolique, sachant que le prix a été estimé par les Domaines à 1 803 500 €.

Je vous propose de l'acquérir à l'euro symbolique.

**M. le Maire.-** Y a-t-il des observations ?

Nous passons au vote.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÈRE

Article 1<sup>er</sup> : L'acquisition du lot de volume immobilier n°2, propriété de la S.N.C. des Bruyères, situé au sein d'un immeuble sis 2, allée Marc-Birkigt à Bois-Colombes, cadastré section T, numéro 89, pour la somme symbolique d'un euro, est approuvée.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer les actes à intervenir au nom et pour le compte de la Commune.

**DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN** : *Rapporteur Monsieur le Maire.*

**URB/2007/031 - Droit de Préemption Urbain – Exercice Simple – Exercice Renforcé du Droit de Préemption – Délégation de ce droit au Maire – Compte rendu des opérations réalisées ou refusées.**

Note d'information sans vote.

**M. le Maire.**- Il y a eu simplement une préemption concernant le 21 rue du Capitaine-Guynemer.

Y a-t-il des questions sur cette préemption ?

**M. DORSO.**- J'ai noté aussi au 22 rue Armand-Lépine, un bien pour lequel il est indiqué « étude en cours ».

Quel intérêt pourrait-il éventuellement présenter ?

**M. le Maire.**- Pour la rue Armand-Lépine ?

**M. DORSO.**- Oui.

**M. le Maire.**- Ils sont dans le périmètre d'étude qui a été désigné et sont dans les réalisations futures sur le périmètre.

**M. DORSO.**- Merci.

**M. le Maire.**- Pas d'autres observations ?

Je donne la parole à Monsieur VINCENT.

**CONSTRUCTION** : *Rapporteur Monsieur VINCENT.*

**TEC/2007/032 - Equipement communal « LE VIGNY » sis 2, allée Marc-Birkigt à Bois-Colombes (rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage) destiné à accueillir une mairie de quartier, une salle polyvalente et une crèche collective de 40 berceaux - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de lancer une procédure négociée pour la dévolution des marchés de travaux relatifs à l'aménagement des locaux - Approbation de la définition de l'étendue du besoin à satisfaire intégrant une démarche haute qualité environnementale et du montant prévisionnel des marchés de travaux - Autorisation de dépôt d'un permis d'aménagement des locaux - Demandes de subventions auprès du Département des Hauts-de-Seine, de la Région Ile-de-France, de la Caisse d'Allocations Familiales, du S.I.P.P.E.R.E.C., de l'A.D.E.M.E., du Ministère de l'écologie et du développement durable.**

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

**M. VINCENT.**- Il s'agit de trois délibérations, la première concerne l'immeuble le Vigny, avec des aménagements dans cet immeuble : une crèche collective, une salle polyvalente, une mairie de proximité.

Vous avez eu sur vos pupitres une délibération complémentaire à celle que vous avez reçue, qui intègre une variante, à savoir une démarche de haute qualité environnementale qui entraîne, bien évidemment, un surcoût, et nous permettrait, si vous en êtes d'accord, de regarder de plus près cette démarche-là auprès des différentes entreprises qui oeuvrent sur cet ouvrage, et éventuellement, de décider d'adopter cette démarche, tant sur l'intérieur que sur l'extérieur.

Sur l'intérieur, c'est-à-dire sur un choix de matériaux, de peintures, de sols, qui représentent un surcoût, je le découvre avec vous, de 12 000 €

Sur la maîtrise des dépenses en énergie et de gestion des fluides, cela représenterait un surcoût de 33 000 € hors taxes, le tout représentant 50 000 € hors taxes, au total, pour avoir cette démarche environnementale.

A noter que si nous optons pour cette démarche-là, il est évident que nous aurons davantage de facilités à obtenir des subventions, entre autres au niveau de l'ADEME.

Peut-être avant de parler de la délibération, déjà avoir votre réaction, puisque nous n'avons pas eu l'occasion d'en parler en groupe, ni bien évidemment de vous fournir les éléments.

Peut-être déjà quelques réactions sur le sujet ou pas ?

Pas de réaction ?

**Mme BRIGAND.**- Concernant les dépenses en énergie, vous avez parlé de matériaux.

Envisagez-vous, parce que là je ne le vois pas à la page 4 du nouveau texte, il est simplement évoqué « Au moyen d'une régulation des éclairages et du chauffage », au petit B de la page 4, dans le chapitre « Maîtrise des dépenses en énergie »...

**M. VINCENT.**- Il est proposé d'une part une réduction des besoins énergétiques, c'est cela, et d'autre part...

**Mme BRIGAND.**- C'est au niveau des éclairages et du chauffage.

La question que je voulais vous poser, je ne le vois pas, mais je le lis peut-être trop vite, envisagez-vous aussi des matériaux pour une économie d'énergie, au niveau du transfert de chaleur vers l'extérieur, c'est-à-dire une isolation thermique ?

Là, ce n'est pas prévu, a priori.

Au point où l'on en est, il serait peut-être bien aussi, et peut-être l'avez-vous envisagé, de vérifier avec les architectes s'il n'y a pas, dans le revêtement intérieur ou extérieur, selon le choix que l'on prend, un choix de matériaux pour une isolation thermique par les toitures, parce que c'est là où la perte d'énergie en chauffage est le plus important.

D'ailleurs, le ministère de l'écologie et du développement durable envisage également de remettre à la hausse tout ce qui est économie d'énergie au niveau des anciens bâtiments, en particulier pour donner l'exemple, avec les constructions HLM qui ont été réalisées jusqu'alors un peu n'importe comment du point de vue des économies d'énergie.

Il serait bien d'insister sur les matériaux au niveau de l'économie de chauffage par l'isolation thermique.

**M. VINCENT.**- C'est bien évidemment prévu, et c'est d'ailleurs notifié en page 3.

Toutefois, le cabinet d'architectes retenu, le cabinet Equateur, l'a été entre autres, justement, pour sa spécificité en matière de démarche environnementale et HQE.

Il se détachait largement des autres candidats, au regard de cette démarche-là.

La délibération concerne ce que je viens de vous énoncer, et bien évidemment, des demandes de subvention auprès du Département, de la Région, de la Caisse d'allocations familiales, du SIPPAREC et de l'ADEME.

**M. le Maire.**- Y a-t-il des observations ?

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÈRE

- Article 1<sup>er</sup> : La définition de l'étendue du besoin à satisfaire par les marchés de travaux d'aménagement des locaux de l'équipement communal « LE VIGNY » sis 2, allée Marc-Birkigt à Bois-Colombes, telle qu'exposée dans la note explicative ci-annexée, est approuvée.
- Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à lancer la procédure de consultation négociée pour la dévolution des marchés de travaux d'aménagement des locaux et à signer lesdits marchés pour un montant prévisionnel global de 800.000,00 euros H.T. (valeur décembre 2006).
- Article 3 : Monsieur le Maire est autorisé à déposer le permis d'aménagement correspondant à ces travaux.
- Article 4 : Monsieur le Maire est autorisé à solliciter, pour le financement de cette opération, les subventions au taux maximum auprès du Département des Hauts-de-Seine, de la Région Ile-de-France, de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine, du S.I.P.P.E.R.E.C., de l'ADEME, du Ministère de l'écologie et du développement durable et à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour leur obtention.

**TEC/2007/033 - Travaux de réhabilitation et de passage en liaison froide des locaux de restauration du groupe scolaire Jules-Ferry - Autorisation de dépôt d'une demande de permis d'aménagement des locaux - Demandes de subvention auprès du Département des Hauts-de-Seine et du S.I.P.P.E.R.E.C.**

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

**M. VINCENT.**- La délibération concerne cette fois le chantier du groupe scolaire Jules-Ferry, le passage en liaison froide des locaux de restauration, une demande de subvention.

Il s'agit d'autoriser le dépôt d'une demande de permis d'aménagement des locaux, et une demande de subvention auprès du Département, et auprès du S.I.P.P.E.R.E.C.

La demande de subvention auprès du S.I.P.P.E.R.E.C. est nouvelle, elle est permise parce que nous modifions un certain nombre d'éclairages dans les restaurants scolaires.

**M. le Maire.**- Des observations ? Nous passons au vote.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÈRE

- Article 1<sup>er</sup> : Monsieur le Maire est autorisé à déposer la demande de permis d'aménagement correspondant aux travaux de réhabilitation et de passage en liaison froide des locaux de restauration du groupe scolaire Jules-Ferry.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à solliciter, pour le financement de cette opération, des subventions au taux maximum auprès du Département des Hauts-de-Seine, du S.I.P.P.E.R.E.C., de la mission bruit du Ministère de l'écologie et du développement durable ainsi que de tout autre organisme ou administration susceptible de participer au financement et à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour leur obtention.

**ENVIRONNEMENT** : *Rapporteur Monsieur VINCENT.*

**TEC/2007/034 - Marché public n°2004/M12 – lot n°2 relatif au nettoyage urbain conclu avec la société URBI - Avenant n° 2 : transfert du marché à la société SIDES.**

**M. VINCENT.**- C'est une délibération un peu technique, il s'agit d'entériner le passage d'un transfert de marché de la société URBI à la société SIDES. La société URBI a cessé ses activités par un dépôt de bilan et a été reprise par SEPUR qui a changé de dénomination sociale pour s'appeler SIDES.

Il s'agit seulement d'un avenant à signer, entérinant un transfert de marché à la société SIDES, pour le nettoyage.

**M. le Maire.**- Des observations ?

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **DÉLIBÈRE**

Article 1<sup>er</sup>: L'avenant de transfert du lot n° 2 « Nettoyement urbain », du marché n°2004/M12, de la société URBI à la Société SIDES est approuvé.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit avenant.

Délibération adoptée par :

26 voix pour : Y. RÉVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMÊTRE, M. JOUANOT, O. DANNEPOND, M. PATROIS, M.-F. BRENTOT, J.-L. VIELHESCAZE, J. DINANIAN, G. MOLIN, A. VIEL, M.-C. KIMPYNECK, P. JACOB, M.-A. LEGRAVEREND, M.-T. QUENET, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, C. DRECQ, J.-M. AURIAULT, H. AUSSÉDAT, V. JOLY-CORBIN, M.-A. BASSINI-SIDOLI, J. GÉRARD, A. PIGNÈDE, E. COMBE.

et 8 abstentions : R. ROUSSEL, M. ROUSSET, P. AUZANNET, C. BELPERCHE, A. GRIMONT, A. LIME, J. DORSO, C. BRIGAND.

**SECRETARIAT GENERAL** : *Monsieur le Maire.*

**DAG/2007/035 - Création du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de Bois-Colombes.**

**M. le Maire.**- Le CLSPD est beaucoup plus simple à monter qu'un CLS, et en plus, vient remplacer les CCPD.

J'ai rencontré dernièrement M. le Préfet et M. le procureur de la République, qui ont été d'accord pour que nous nous lancions dans la création d'un CLSPD.

Il s'agit donc simplement aujourd'hui de la création de ce conseil local.

Vous avez bien sûr vu que le Préfet désigne des membres, que le maire désigne les membres du conseil qui y participent. J'associerai toutes les différentes sensibilités politiques de notre Assemblée à ce conseil.

Y a-t-il des observations ou des questions sur ce CLSPD ?

**Mme ROUSSET.**- C'est un changement de nom.

Le CCPD existait depuis longtemps. Depuis 2001, il ne s'est jamais réuni. Vous avez été très réticent au conseil local de sécurité pendant des années.

Je me demande si le fait de rattacher toutes les initiales les unes derrière les autres sera plus efficace, et s'il se réunira davantage. Il n'aura d'ailleurs pas de mal !

**M. le Maire.**- Un CLSPD n'est pas un CLS, le principe est un peu différent. Le CLSPD est plus simple, notamment au niveau du fonctionnement.

Effectivement, cela a changé par rapport aux lois précédentes.

L'avantage, c'est que les différentes parties extérieures sont signataires, ce qui permet normalement de mettre en place des actions, et de se faire aider par les partenaires extérieurs, que ce soient le Conseil général, la justice, etc.

Normalement, ils se sont engagés à ce qu'effectivement, des personnes au niveau de la justice y participent, parce que je vous rappelle tout de même qu'à une époque, hormis le fait de réunir une grand-messe pendant l'année, cela ne servait pas à grand-chose.

De plus, le CLSPD permet de se réunir sans réunir tout le monde, à plusieurs reprises, quand on le juge nécessaire, afin de mettre en place différentes actions.

Une fois que tous les membres seront réunis, nous déciderons du règlement intérieur et de la façon de fonctionner.

C'est pour essayer d'avoir quelque chose qui serve, et non simplement un beau nom, avec des grand-messes derrière, qui ne servent pas à grand-chose.

**Mme ROUSSET.**- On ne peut pas savoir si cela aurait servi, puisqu'il ne s'est de toute façon jamais réuni.

**M. le Maire.**- Si, il s'est réuni.

**Mme ROUSSET.**- Nous n'avons jamais été convoqués.

**M. le Maire.**- Ah...

**Mme ROUSSET.**- Ah...

**M. le Maire.**- Lors du premier mandat, nous l'avons réuni.

**Mme ROUSSET.**- Je parle depuis 2001.

**M. le Maire.**- J'avais eu des discussions avec le Département, je parle de la Préfecture, parce que je trouvais que Préfecture et Justice ne jouaient vraiment pas le rôle qu'ils devaient y jouer.

**Mme ROUSSET.**- Nous non plus, puisqu'il n'a jamais fonctionné.

**M. le Maire.**- J'espère que cette fois-ci, nous rentrerons dans un partenariat plus constructif, parce qu'effectivement, cela doit servir, sinon tout le monde perd son temps.

Y a-t-il d'autres observations ?

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

### **DÉLIBÈRE**

**Article unique :** La création du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de Bois-Colombes est décidée.

Délibération adoptée par :

26 voix pour : Y. RÉVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMÊTRE, M. JOUANOT, O. DANNEPOND, M. PATROIS, M.-F. BRENTOT, J.-L. VIELHESCAZE, J. DINANIAN, G. MOLIN, A. VIEL, M.-C. KIMPYNECK, P. JACOB, M.-A. LEGRAVEREND, M.-T. QUENET, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, C. DRECQ, J.-M. AURIAULT, H. AUSSÉDAT, V. JOLY-CORBIN, M.-A. BASSINI-SIDOLI, J. GÉRARD, A. PIGNÈDE, E. COMBE.

et 8 abstentions : R. ROUSSEL, M. ROUSSET, P. AUZANNET, C. BELPERCHE, A. GRIMONT, A. LIME, J. DORSO, C. BRIGAND.

**DAG/2007/036 - Lancement de la procédure simplifiée de délégation de service public relative à la mise en fourrière des véhicules automobiles sur le territoire de la Commune de Bois-Colombes – Approbation du projet de contrat de délégation de service public – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de lancer la procédure de délégation de service public simplifiée.**

**M. le Maire.-** Le contrat de la société Clichy Dépannage, qui remplissait ce rôle, va s'achever fin juin. Il faut donc engager une procédure simplifiée, pour renouveler ce contrat.

Y a-t-il des observations concernant cette procédure ?

**Mme BRIGAND.-** Depuis combien de temps Clichy Dépannage a-t-elle le monopole sur les Hauts-de-Seine ?

**M. le Maire.-** Le monopole sur les Hauts-de-Seine, non, mais chez nous, cela fait plusieurs fois qu'ils interviennent.

**Mme BRIGAND.-** Je n'ai pas de preuve, je ne veux pas être attaquée en diffamation, mais a priori, il était question d'une connivence entre cette société et la police, et avant que les voitures ne soient en infraction, la police téléphonait à cette société pour venir mettre les véhicules en fourrière, moyennant une certaine somme...

Quoi qu'il en soit, cette société n'a pas très bonne image.

Le fait de reconduire systématiquement...

**M. le Maire.-** On ne reconduit pas...

**Mme BRIGAND.-** On va prendre les paris, combien de sociétés viendront postuler ?

**M. le Maire.-** La dernière fois, il y en avait eu trois.

**Mme BRIGAND.-** On a tout de même pris Clichy Dépannage.

**M. le Maire.-** Oui, parce que, par exemple, lorsque nous enlevons une épave, c'est la Commune qui paie, or c'est eux qui étaient les mieux disants.

**Mme BRIGAND.-** Je ne veux pas rafraîchir la mémoire de certains de mes collègues qui étaient à l'époque avec moi, ou quand j'étais avec eux, on peut faire à l'envers... Mais si on ne veut pas être très partial, on doit reconnaître qu'il y avait tout de même... Du moins, cela sentait un petit peu, au niveau de cette société...

Si les gens autour de cette table sont honnêtes, ils ne pourront pas dire le contraire de ce que je dis ! Je me pose la question, c'est tout.

On est en Conseil municipal, on peut évoquer ce problème et peut-être regarder une autre société... Parce que tel que c'est fait là, je parie devant toute cette Assemblée, que ce sera encore Clichy Dépannage qui sera choisie.

**M. le Maire.-** La commission sera souveraine.

**Mme BRIGAND.-** Je ne sais depuis combien de temps cela dure, mais je crois, depuis 1989 lorsque j'étais au Conseil Municipal avec Monsieur Blinière également, donc ce n'est pas une attaque personnelle, mais je dis ce que je crois.

Je crois qu'il n'est peut-être pas très sain que depuis 1989, cette société ait le monopole.

C'est une question, je n'ai pas forcément la solution.

**M. le Maire.**- Je crois savoir que Clichy Dépannage change de propriétaire ou a changé. Cela n'a pas forcément changé les méthodes, mais quoi qu'il en soit, nous avons demandé à la préfecture de nous éclairer sur les futurs candidats à ce marché, afin de choisir celui qui apparaîtra comme le plus transparent dans sa façon de procéder.

Honnêtement, par rapport à la police nationale sur Bois-Colombes, je serais très étonné qu'il y ait eu quelque arrangement que ce soit, parce que franchement, depuis trois ans sur le marché, on n'a pas eu tellement d'observations.

**Mme BRIGAND.**- Je parle d'avant trois ans.

**M. le Maire.**- J'ai bien compris, mais je me réfère aux périodes récentes.

Quoi qu'il en soit, on étudiera sérieusement les différentes offres.

**Mme BRIGAND.**- Merci.

**M. le Maire.**- D'autres observations ?

**M. LIME.**- Qui dit enlèvement de véhicule dit stationnement. Je reviens sur un sujet que j'avais évoqué, il y a quelque temps.

Vous aviez fait quelques promesses d'aménagement de stationnement dans des zones compliquées. On n'a toujours pas vu de réalisation. Je cite notamment, vous voyez à quoi je fais allusion, le stationnement dans la zone Victor-Hugo. Il se complique encore, puisqu'il y a actuellement les travaux du collège.

Je n'ai toujours pas vu la queue d'un traçage au niveau du parking qui devait se réaliser. Rien ne se passe.

**M. le Maire.**- C'est en cours, mais cela suppose également que les personnes qui reçoivent leur changement de numéro l'acceptent.

C'est en cours, puisque j'ai signé un certain nombre de lettres, il y a eu des réactions. Si vous donnez telle place, puisqu'il y a augmentation du nombre de places, certains ne sont pas non plus pour partager l'espace.

Ce n'est pas simple à régler, mais c'est en cours.

**M. LIME.**- Alors c'est une bonne nouvelle.

**M. le Maire.**- De même que bientôt le parking sur la rue Gramme sera mis en place, il est en finition de travaux.

D'autres observations ?

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

### **DÉLIBÈRE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le projet de contrat de délégation de service public ayant pour objet de fixer les règles de fonctionnement du service de mise en fourrière des véhicules automobiles sur le territoire de la Commune de Bois-Colombes pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008, renouvelable deux fois par reconduction expresse pour de nouvelles périodes d'un an, est approuvé.

**Article 2 :** Monsieur le Maire est autorisé à engager une procédure simplifiée de publicité de délégation de service public pour la conclusion d'un contrat de délégation relatif au service de mise en fourrière des véhicules automobiles sur le territoire de la Commune de Bois-Colombes pour la période allant du 1<sup>er</sup> Juillet 2007 au 30 Juin 2008, renouvelable deux fois par reconduction expresse pour de nouvelles périodes d'un an.

Délibération adoptée par :

26 voix pour : Y. RÉVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMÊTRE, M. JOUANOT, O. DANNEPOND, M. PATROIS, M.-F. BRENTOT, J.-L. VIELHESCAZE, J. DINANIAN, G. MOLIN, A. VIEL, M.-C. KIMPYNECK, P. JACOB, M.-A. LEGRAVEREND, M.-T. QUENET, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, C. DRECQ, J.-M. AURIAULT, H. AUSSÉDAT, V. JOLY-CORBIN, M.-A. BASSINI-SIDOLI, J. GÉRARD, A. PIGNÈDE, E. COMBE.

et 8 abstentions : R. ROUSSEL, M. ROUSSET, P. AUZANNET, C. BELPERCHE, A. GRIMONT, A. LIME, J. DORSO, C. BRIGAND.

**FINANCES** : *Rapporteur Monsieur DANNEPOND.*

**FIN//2007/037 - Budget de la Commune – Affectation du résultat de l'exercice 2006.**

**M. DANNEPOND.**- Avant d'ouvrir une nouvelle année budgétaire 2007, nous devons affecter les résultats de l'exercice 2006 approuvés lors du Conseil Municipal du 6 mars 2007. Dans la délibération, vous sont proposés les résultats à la fois en section d'investissement, et en section de fonctionnement.

Je rappelle brièvement ces résultats.

En section de fonctionnement, un résultat d'exécution et un résultat reporté qui donnent un résultat de clôture de 2 721 131,26 €

Nous avons donc également un résultat en section d'investissement, avec un résultat de clôture de - 1.494.131,09 € et des restes à réaliser de - 1.746.050,57 €, ce qui nous donne un résultat d'investissement cumulé de - 3.240.181,66 €

Nous vous proposons d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement au financement de la section d'investissement, qui va nous servir pour le financement du budget primitif 2007.

**M. le Maire.**- Des questions ou observations ?

**M. LIME.**- De nouveau, on fait les mêmes constats.

On a effectivement des excédents sur le budget de fonctionnement, donc très bien du point de vue budgétaire, mais ce que l'on peut regretter, c'est que l'on n'ait pas, comme on le dit et redit depuis pas mal de temps, des services à la personne, au sens large, petite enfance, enfance, sport et autres, mis à disposition des Bois-Colombiens au quotidien, des activités et des services ramenés aux citoyens qui sont suffisants.

Je regrette tout de même qu'année après année, on thésaurise du côté fonctionnement, ce qui a pour effet de payer un certain nombre de dépenses d'investissement, qui pour partie sont intéressantes, et pour d'autres sont plutôt des dépenses de type prestige, qui permettent de mettre en avant certaines réalisations que la municipalité a envie de faire briller avant les scrutins à venir.

Je regrette donc de nouveau, et cela se vérifie dans le budget de cette année, que le budget de fonctionnement ne soit pas utilisé, que les postes à pourvoir ne soient pas pourvus pour un certain nombre d'entre eux, que les budgets de subvention ne soient pas significativement améliorés pour un certain nombre d'associations qui collaborent activement à la vie de la collectivité, et qui ont bien du mal à boucler leur budget.

**M. DANNEPOND.**- Ce que je peux vous répondre, c'est que votre remarque est assez étonnante. En définitive, vous nous reprochez d'affecter des excédents de fonctionnement à nos investissements, pour autofinancer nos équipements.

Vous préféreriez que nous empruntions à chaque fois que nous prenons une décision d'investissement, ce sont des équilibres qui ne sont pas les miens.

A chaque projet d'investissement, nous avons trois sources de financement : des subventions, de l'autofinancement et de l'emprunt, je crois qu'il est raisonnable de respecter un certain équilibre entre ces trois sources de financement. Sinon, vous nous diriez que l'endettement de la ville est en augmentation très importante, et justement, nous sommes garants de cet équilibre.

**M. LIME.**- La mécanique budgétaire que vous avancez est bonne, il n'y a pas de discussion sur ce point.

Le point de vue est ensuite de savoir si effectivement on souhaite réaliser autant ou davantage d'investissements, ou si l'on souhaite utiliser davantage de parties du budget pour des fonctionnements.

C'est mon point de vue. La mécanique budgétaire que vous avancez, si on la prend en ce sens, effectivement, il n'y a pas de discussion. Mais le point de vue est celui-là, savoir si on veut faire des choix, pour qu'au quotidien les citoyens aient davantage de services à disposition, ou si l'on veut davantage et massivement investir sur des dépenses de réalisation qui, comme je le dis, très objectivement, sont pour un certain nombre indiscutables et justifiées, et pour d'autres, peuvent soulever quelques questions.

Je l'ai fait lors du dernier conseil.

**M. le Maire.**- J'aimerais tout de même que vous précisiez, parce que « réalisations de prestige »... J'aimerais que vous me disiez lesquelles !

Par ailleurs, en général, qui dit offre de services supplémentaires, si c'est vers la petite enfance, c'est forcément avec des équipements ! D'ailleurs nombre de municipalités, nous ne sommes pas l'unique, cherchent à construire des crèches ou autres équipements, agrandir des écoles non pas pour se faire plaisir, mais bien parce que c'est une nécessité pour les services rendus à la population.

J'aimerais connaître les réalisations de prestige dont vous nous parlez. Si vous pouviez me les citer, ce serait intéressant ! Franchement, dans la plupart des réalisations que nous avons faites, nous avons essayé de faire des choses correctes, mais nous sommes très loin de ce que j'appellerais des réalisations de grand prestige !

**M. LIME.**- Quand vous évoquez la petite enfance, il y a aussi des points de vue que l'on a déjà soulevés à plusieurs reprises, qui sont ceux des postes de fonctionnement, des gens affectés à travailler.

Je ne parle pas seulement d'équipements de crèche ou d'équipements collectifs, le fonctionnement, ce sont aussi les gens qui font tourner la machine.

Quand on parle de sport, le fonctionnement, ce sont les moniteurs, les accompagnateurs, les cadres qui s'occupent des enfants au quotidien.

Bien sûr, il y a des réalisations à faire sur des équipements en termes de fonctionnement, mais il y a aussi beaucoup de frais de personnels sur lesquels, je pense, on rogne de manière trop exagérée.

**M. le Maire.**- Moi, je vous posais la question, c'est vous qui avez parlé de réalisations de prestige. Dans un Conseil Municipal qui est retranscrit dans son intégralité, on ne porte pas de telles accusations, si on est incapable de mettre un nom sur les réalisations de prestige.

Je ne crois pas que nous ayons fait vraiment de réalisations qui sortent des réalisations normales.

Citez-moi des exemples, c'est tout ce que j'attends ! On ne lance pas en l'air, comme cela !

**M. LIME.**- Je remarque, monsieur le maire, que vous répondez à ce qui semblait vous intéresser, mais...

**M. le Maire.**- On vous répondra au reste, mais c'est vous qui avez lancé le débat.

**M. LIME.-** Je vais en donner un, on a parlé des travaux de la salle Jean Renoir, des travaux des tennis... J'ai fait la remarque, et vous vous en souvenez probablement, puisque cela date d'il y a trois semaines, de savoir si les montants envisagés sur ces réalisations n'étaient pas trop élevés au regard de ce que l'on avait à faire pour l'ensemble de la collectivité.

C'est un exemple.

**M. le Maire.-** Que votre préférence ne se porte pas sur la culture et le sport, c'est votre choix, mais de dire derrière que ce sont des réalisations de prestige, c'est autre chose.

Je peux d'ailleurs vous dire que notre contrat régional vient de passer à la commission permanente du Conseil régional, qui nous a accordé les subventions pour ces opérations, ils n'ont pas eu l'air de trouver qu'il s'agissait d'opérations de prestige qui n'étaient pas nécessaires à Bois-Colombes.

Je veux bien tout entendre, mais je pense que la population attend, effectivement, des crèches, des écoles, et des services à domicile pour les personnes âgées. Cependant, vous avez aussi des gens qui ont besoin d'une salle comme la salle Jean Renoir, des associations qui ont besoin d'équipements sportifs, etc.

Je crois que c'est un tout le développement d'une ville. Je ne pense pas que les dépenses sur un poste ou un autre soient particulièrement déséquilibrées.

Quand on parle du fonctionnement, c'est effectivement pour faire fonctionner ces équipements, et je ne vois pas quel équipement nous aurions construit, que nous n'aurions pas essayé de faire tourner de la meilleure façon pour les personnes.

D'ailleurs, je vais donner la parole à Madame Patrois, qui au niveau de la petite enfance pourra vous donner les dernières nouvelles.

**Mme PATROIS.-** Je voulais vous communiquer les chiffres actualisés, à la date du 27 mars 2007.

Nous avons toutes les puéricultrices dont nous avons besoin. Il nous manque quelques éducatrices de jeunes enfants, quelques auxiliaires.

Nous avons au total 123 personnes plus 6 CDD actuellement en poste. 23 assistantes maternelles, et il nous manque en ce moment, 7 personnes auxiliaires de puériculture ou EJE.

Voilà ce qui manque sur la ville de Bois-Colombes : 7 personnes.

Nos services, que ce soit la petite enfance ou les services généraux de la Commune vont participer au salon de l'emploi public qui a lieu au palais des congrès, en fin de semaine. Je m'y rendrai également.

Nous faisons tout pour récupérer du personnel supplémentaire.

Nos crèches ne sont pas en danger, rassurez-vous. Si un jour elles devenaient en danger, je crois que j'enfilerais une blouse et j'irais donner un coup de main !

**M. DANNEPOND.-** Vous nous reprochez de thésauriser l'argent de nos concitoyens, vous n'êtes pas sans savoir que la ville de Bois-Colombes est sujette à des mouvements de population très importants, et qu'au début 2005, il a fallu mettre en œuvre le projet de construction de l'école Gramme et y investir 3,5 M€ pour que cette école ouvre en septembre en 2006.

C'était plutôt agréable d'avoir quelques noisettes à la Caisse d'Epargne, pour trouver le financement !

**Mme ROUSSET.-** Je voulais répondre à Madame Patrois, on n'a jamais dit penser que les enfants de Bois-Colombes étaient en danger dans les crèches.

Vous avez dit dernièrement qu'une partie des berceaux n'était pas utilisée, faute de personnel.

On n'a jamais dit non plus que vous faisiez exprès de ne pas recruter.

Il faut remettre les choses à leur place.

J'ai toujours dit qu'il s'agit d'un secteur en pénurie de main d'œuvre, et on ne sait pas si la ville de Bois-Colombes est plus attrayante que d'autres collectivités, puisque quand les gens ont le choix, il faut être attrayant.

J'ai trouvé très rassurant que pour la première fois lors du dernier Conseil Municipal, vous nous disiez très clairement la situation, puisque c'était un mystère pour moi depuis de nombreux conseils où je posais la question ; il y a des normes très précises concernant la petite enfance, il manquait un certain nombre de personnels, cela ne pouvait pas fonctionner. Vous nous avez expliqué que les bébés n'étaient pas en danger, on est heureux pour eux.

En revanche, un certain nombre de berceaux n'est pas ouvert. C'est problématique, alors que tant de personnes dans la commune de Bois-Colombes et ailleurs sont en attente d'un mode de garde, des nouvelles familles dans la ZAC notamment, avec des petits-enfants, on le voit en se promenant, il y a un rajeunissement de la population.

Les assistantes maternelles, quand elles prennent leur retraite, sont harcelées d'appels téléphoniques de parents qui les supplient d'accepter leur enfant, devant aller travailler.

C'est un problème compliqué que l'on ne peut résoudre aussi facilement que cela.

Tant mieux si vous réussissez à embaucher. Je ne réagis plus sur les chiffres, parce que je n'ai pas mes notes d'il y a trois semaines. Cela ne veut rien dire, il faut reporter au nombre de postes budgétaires et au nombre de postes qu'il faut pour fonctionner. Il y a des choses que l'on n'a jamais dites, donc on remet les pendules à l'heure.

**Mme PATROIS.**- Je ne sais si Bois-Colombes est attractive pour les personnes qui viennent, mais en tout cas, professionnellement, elle l'est, le personnel dans les crèches est fort bien managé, et fort apprécié par toutes les personnes qui viennent de l'extérieur. Les parents apprécient, mais aussi le personnel.

**Mme ROUSSET.**- Personne n'a remis en cause le bon fonctionnement des crèches.

Quand on parlait d'attractivité, c'était au niveau des avantages budgétaires, avantages en congés et réductions du temps de travail, auxquels les personnels sont sensibles, surtout dans la période actuelle.

Les auxiliaires puéricultrices ne font pas partie des gens riches de notre société, ce sont les petits salaires de la fonction publique.

**M. le Maire.**- D'autres observations ?

**M. LIME.**- Je vous ai trouvé un peu caricatural, Monsieur le Maire, ce n'est pas trop votre habitude.

Quand vous dites que l'on n'est pas intéressé par la culture, j'avais entendu cela de votre adjoint la dernière fois, je pensais que c'était une dérive de sa part.

Il ne faut pas se méprendre sur les intentions. Je crois que tout le groupe se montre plutôt d'une opposition que je qualifierais de constructive.

On ne fait pas de l'opposition par plaisir pour bloquer le système ou prendre la parole pour occuper la soirée.

Simplement, quand quelques thématiques nous paraissent être dirigées de manière constructive, en tout cas avec nos idées, qui ne sont peut-être pas forcément les bonnes, on essaie de faire avancer nos idées, de donner notre sentiment, et d'infléchir votre position par certains côtés.

C'est le point de vue.

Après, je ne cherche pas à opposer les uns aux autres. J'ai simplement l'impression, comme je le disais tout à l'heure, qu'un certain nombre d'attentes de la population n'est pas couvert, que l'on pourrait probablement mieux couvrir.

Pour autant, et au niveau budgétaire, des choix sont à opérer.

C'est pourquoi je le dis, il y a certains gros chantiers sur lesquels on peut se poser quelques questions.

Quant aux noisettes à disposition, Monsieur Dannepond, l'équipe qui gère cette municipalité avec quelques nuances idéologiques est tout de même de la même tendance depuis des lustres à Bois-Colombes, donc j'allais dire, si certains ont mangé les noisettes des autres dans votre famille, ce n'est pas très solidaire, mais le point de vue est celui-là. Je ne fais qu'un constat global.

Les difficultés budgétaires dans lesquelles on s'est trouvé il y a quelque temps ont été la résultante de la sortie de Hispano-Suiza qui n'a pas été très bien gérée.

Après, tant mieux, des sociétés se réinstallent sur la zone des Bruyères, c'est une bonne chose, mais si cette phase intermédiaire avait été mieux estimée, mieux évaluée en amont, on n'aurait pas été, à certains moments, dans des difficultés budgétaires inextricables.

Tant mieux, cela s'arrange.

**M. le Maire.**- Monsieur Lime, je ne citais pas toutes les personnes de votre groupe, je vous interrogeais sur une phrase que vous avez prononcée.

C'est bien vous, et je n'avais jamais encore entendu, justement, dans la bouche de l'opposition, que nous avons des réalisations de prestige. Celle-là, on ne me l'avait encore jamais faite, et c'est bien vous qui l'avez dit !

Ensuite, lorsque vous qualifiez la salle Jean-Renoir de réalisation de prestige avec 3 M€ pour une salle de 377 places, je vous signale qu'il y a quelques années Carpeaux avec 400 places avait coûté 140 MF.

Si vous voulez faire une péréquation, je ne sais où se trouve le prestige.

A 3 M€, allez faire estimer par qui vous voulez la salle Jean-Renoir, on a plutôt tenté de minimiser les coûts que de les augmenter ! Sur la plupart des équipements, c'est ce qui a été fait.

Il y a aussi un moment où l'on ne peut plus économiser sans rendre le bâtiment pas très agréable à fréquenter et utiliser. C'est tout.

Je vous interrogeais, vous, sur ce que vous avez dit, et pas du tout vos collègues. Il y a tout de même une petite différence.

**M. LIME.**- Ils n'ont pas l'air d'être choqués par ce que j'ai dit, rassurez-vous.

**M. le Maire.**- Peut-être, mais ils ne me l'avaient jamais dit, pour les réalisations de prestige.

**M. LIME.**- On enrichit le vocabulaire ce soir.

**M. le Maire.**- La France a justement la chance d'avoir une langue très riche et pleine de subtilités.

Je suppose que chacun d'entre nous sait aussi employer un certain nombre de subtilités dans ce qu'il dit, il est aussi bon de faire attention à ce que l'on dit.

Sur la délibération, y a-t-il d'autres demandes d'explications ou d'autres observations ?

**Mme ROUSSEL.**- En son temps, on n'a peut-être pas utilisé « prestige », mais au moment du parking, on a exprimé « sur-dimensionné ».

**M. le Maire.**- Entre prestige et trop grand... C'est une autre discussion. D'ailleurs, aujourd'hui, on me reproche qu'il est trop petit ! Mais il y a tout de même des questions de nuance.

Revenons à nos débats, y a-t-il d'autres observations sur la délibération ?

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÈRE

Article Unique : Le Conseil Municipal affecte la somme de 2.721.131,26 euros à la couverture des dépenses d'investissement 2007. Elle sera inscrite au budget primitif 2007 au compte 1068 : « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

Délibération adoptée par :

26 voix pour : Y. RÉVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMÊTRE, M. JOUANOT, O. DANNEPOND, M. PATROIS, M.-F. BRENTOT, J.-L. VIELHESCAZE, J. DINANIAN, G. MOLIN, A. VIEL, M.-C. KIMPYNECK, P. JACOB, M.-A. LEGRAVEREND, M.-T. QUENET, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, C. DRECQ, J.-M. AURIAULT, H. AUSSÉDAT, V. JOLY-CORBIN, M.-A. BASSINI-SIDOLI, J. GÉRARD, A. PIGNÈDE, E. COMBE.

et 8 voix contre : R. ROUSSEL, M. ROUSSET, P. AUZANNET, C. BELPERCHE, A. GRIMONT, A. LIME, J. DORSO, C. BRIGAND.

### **FIN/2007/038 - Vote des taux des quatre taxes directes locales pour 2007.**

**M. DANNEPOND.**- En annexe de la délibération, vous avez l'état 1259 établi par les services fiscaux des Hauts-de-Seine nord, qui donne un produit fiscal avec les taux votés pour 2006, donc de 16 313 000 €

Dans la délibération, il est mentionné que les bases des quatre taxes, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, ainsi que la taxe professionnelle et le non bâti, augmentent en moyenne de 6 % sur l'exercice 2007.

Au total, nous avons 4 502 000 € de base complémentaire, ce qui va nous donner 944 000 € de produit fiscal de plus qu'en 2006.

Aussi, nous vous proposons, comme en 2004, 2005 et 2006, de proroger les quatre taux, à savoir la taxe d'habitation à 18,12 %, la taxe foncière sur les propriétés bâties à 16,28 %, la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 24,18 %, ainsi que la taxe professionnelle à 18,38 %.

**M. le Maire.**- Des observations ?

**M. LIME.**- Je vais faire attention à mon vocabulaire !

Plaisanterie mise à part, vous nous aviez expliqué, et nous avons été attentifs sur le sujet en d'autres temps, que les taxes appliquées à la population, donc les taxes foncières et d'habitation avaient augmenté pour compenser les déficits que nous avons du côté de la taxe professionnelle, notamment liés au départ de Hispano-Suiza et à son non-remplacement le temps que les choses se fassent, dirons-nous pudiquement.

Aujourd'hui, on constate, et a priori vous en avez fait état, que la taxe professionnelle est remontée à son niveau en volume, je dirai grande masse de ce que l'on avait connu auparavant, avec Hispano-Suiza.

Dans le même temps, on constate que les taxes que je citais, qui sont les pressions fiscales sur les citoyens, ne baissent pas.

Par conséquent, le compte n'y est pas !

**M. le Maire.**- J'espère, Monsieur Lime, que dans l'avenir et très bientôt, notre taxe professionnelle continuera de monter.

Simplement, nous sommes lancés, effectivement, dans une rénovation des équipements et des services à Bois-Colombes et, après tout, nous le saurons l'année prochaine, une grande partie de la population préfère que l'on continue les projets en cours plutôt que de procéder à une baisse sur les taux ou sur l'impôt de 1 ou 2 %, qu'ils verront à peine, alors que les nouveaux équipements et les nouveaux services mis à leur disposition, ils s'en rendent compte, et bien souvent les réclament.

C'est un choix, je l'assume totalement.

Si effectivement, dans l'avenir, la zone des Bruyères continue à se remplir, et très prochainement j'espère que nous aurons d'excellentes nouvelles, je ne dis pas que nous n'arriverons pas à rebaisser les taux.

Ce que je demande surtout, c'est que l'Etat, quelle que soit sa tendance politique, finisse par faire les réformes des impôts locaux qui auraient dû être faites en 1990 et qui ne l'ont jamais été depuis, et qui, notamment à Bois-Colombes, rendent les impôts locaux très injustes.

Vous avez des gens qui sont très sous-évalués, et d'autres surévalués.

Tant que cette péréquation n'aura pas été refaite, Bois-Colombes restera une des villes parmi celles qui touchent le moins dans le département des Hauts-de-Seine par habitant.

**M. GRIMONT.-** J'allais dire, petit aparté personnel, Monsieur le Maire... J'apprécie ce que vous venez de dire à propos de la nécessité de l'impôt et quant à son utilisation au service des citoyens de la ville.

Toutefois, je connais d'autres personnes que vous allez soutenir ou que vous soutenez d'ores et déjà, qui proposent à la Nation un programme inverse de celui que vous venez de nous exposer, de façon à rendre service aux Bois-Colombiens.

**M. le Maire.-** Si vous voulez, Monsieur Grimont, nous pourrions discuter après ce conseil sur tout ce qui se présente à l'heure actuelle, au niveau des élections nationales... Ce serait un débat très intéressant, on le fera en dehors de cette séance...

**M. GRIMONT.-** Je peux même donner des noms, si vous voulez...

**M. le Maire.-** D'autres observations ?

**Mme BRIGAND.-** Je constate que les taux des taxes sont stables, comme vous l'avez dit.

Or, il se trouve que j'ai regardé par hasard, chez moi, la délibération du budget primitif de l'année dernière.

Vous aviez dit comme commentaire, que nous nous gardons les taux stables, les autres vont les augmenter, et un jour ou l'autre, finiront par nous rattraper.

C'est exactement ce que vous avez dit l'année dernière, pourquoi pas. C'était effectivement très judicieux.

Or, il se trouve qu'en comparant les taux de cette année, qui sont donc votés aujourd'hui, et les taux de 2006 entre les villes des Hauts-de-Seine, on constate que non seulement, on ne vous a pas rattrapé, mais que la dernière est passée devant vous, Colombes !

Je me pose la question, alors que toutes les autres villes n'ont pas régressé, ont stabilisé leur taux mais avec des taux très bas, ou même diminué les taux, comment se fait-il que la ville de Bois-Colombes, même si elle a choisi d'avoir des taux élevés, et Dieu sait si ses taux sont élevés, puisqu'au niveau de la taxe d'habitation, il faut qu'ici on le sache, c'est la dernière...

On peut se poser quelques questions quant au poids des impôts à Bois-Colombes, même si on a de super services, peut-être y a-t-il moyen de faire des économies, non pas au niveau du prestige, mais je pensais au niveau du fonctionnement, il y a tout de même un sacré gâchis.

Je ne sais pas le prix, mais je pense qu'un journal plus modeste que le journal de Bois-Colombes, oui monsieur, au regard de nos impôts, serait bienvenu... Je n'étais pas présente à la dernière délibération, mais quand j'ai vu en note d'information, que vous payez une somme assez importante pour un conseiller en communication venant de l'extérieur, je pense que le service de notre communication, au quatrième étage, est suffisamment performant pour être utilisé.

Avant vous, il n'y avait jamais eu de personne extérieure pour assurer la communication municipale.

Quand une ville a quelques problèmes au niveau du poids des impôts, il faudrait aussi regarder, je suis désolée de le dire, l'argent, qui est celui des contribuables, pour voir si dans les charges financières, autres que les charges du personnel, on ne peut pas faire des économies par rapport à un certain prestige, au sens propre du terme.

Voilà concernant les taxes présentées ce soir.

Je voulais simplement dire qu'il est toujours bon de regarder par rapport à la moyenne de la même strate dans le gros bouquin que nous avons reçu... Le produit des impositions directes par habitant est de 678,39 €, et la moyenne nationale de la strate, peu importe si à Bois-Colombes il y a ci ou cela, il n'empêche qu'elle n'est que de 480 €, soit 30 % de différence.

Maintenant, on a eu des problèmes, il y en a, et il y en aura d'autres, peut-être, il n'empêche qu'il faut essayer d'économiser au plan du fonctionnement, pour diminuer les taux.

**M. le Maire.**- Nous ne devons pas avoir tout à fait les mêmes chiffres.

Selon les derniers qui m'ont été communiqués, qui sont des chiffres départementaux qui donnent droit à un certain nombre d'aides, Bois-Colombes, par habitant, est une des dernières communes des Hauts-de-Seine.

Je peux même vous dire qu'une ville comme Colombes avait par habitant, en plus, la moitié de ce que nous recevons par habitant à Bois-Colombes.

Il faut aussi remettre les choses telles qu'elles sont.

Au niveau communication, franchement, vous avez l'air de trouver que nous avons des dépenses de prestige... Je suis plutôt interpellé par des personnes, même de la population, trouvant que nous ne faisons pas assez de communication.

Franchement, notre journal ne coûte pas cher, Madame Brigand, et vous le savez, d'autant qu'il est couvert en grosse partie par la publicité.

**Mme BRIGAND.**- Il y a Internet aussi.

**M. le Maire.**- On utilise Internet, et le journal n'est pas une dépense somptuaire.

**Mme BRIGAND.**- On pourrait diminuer certaines dépenses.

**M. le Maire.**- On peut toujours, et chaque année, on regarde attentivement le budget des services. La grande majorité des fonctionnaires a essayé, tous les ans, de demander le minimum comme budget de fonctionnement, pour arriver à fournir les services demandés.

Je crois que l'on peut toujours arriver à faire mieux, mais ce qu'on peut leur demander maintenant, ce n'est pas tellement par rapport à ce que l'on a pu faire à une époque.

Effectivement, certaines années, on a pu récupérer pas mal d'argent, mais maintenant, je crois plutôt qu'ils sont relativement performants dans ce qu'ils nous proposent.

On peut toujours sabrer les opérations...

**Mme BRIGAND.**- Vous détournez toujours la conversation au niveau des fonctionnaires, c'est pénible.

Au contraire, j'ai dit, au quatrième étage, la communication est suffisamment performante pour ne pas avoir besoin de prendre une société, qui de mémoire s'appelle Global.

Au contraire, j'aurais presque envie de vous dire : vous ne les trouvez pas suffisamment performants pour avoir recours à quelqu'un de l'extérieur ?

On n'a pas la même position. Moi, je défends le personnel, et vous vous faites appel à l'extérieur.

Quand on n'est pas d'accord avec vous, vous ouvrez le parapluie en disant que c'est la faute des fonctionnaires. Je n'ai pas dit cela, arrêtez !

**M. le Maire.**- Au contraire, j'ai toujours défendu les fonctionnaires.

**Mme BRIGAND.**- Vous êtes en train de dire que moi je les attaque.

**M. le Maire.**- Je disais qu'ils étaient suffisamment performants, et qu'il était difficile de baisser leur budget de fonctionnement, et faire appel à des gens extérieurs dans certains domaines, ce n'est pas non plus anormal.

Ce sont des choix, et j'assume mes choix.

**Mme BRIGAND.**- Heureusement !

**M. le Maire.**- D'autres observations ?

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÈRE

Article unique : Les taux des quatre taxes directes locales pour l'exercice 2007 sont maintenus comme suit :

Taxe d'habitation =	18,12 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties =	16,28 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties =	24,18 %
Taxe professionnelle =	18,38 %

Délibération adoptée par :

26 voix pour : Y. RÉVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMÊTRE, M. JOUANOT, O. DANNEPOND, M. PATROIS, M.-F. BRENTOT, J.-L. VIELHESCAZE, J. DINANIAN, G. MOLIN, A. VIEL, M.-C. KIMPYNECK, P. JACOB, M.-A. LEGRAVEREND, M.-T. QUENET, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, C. DRECQ, J.-M. AURIAULT, H. AUSSÉDAT, V. JOLY-CORBIN, M.-A. BASSINI-SIDOLI, J. GÉRARD, A. PIGNÈDE, E. COMBE.

et 8 voix contre : R. ROUSSEL, M. ROUSSET, P. AUZANNET, C. BELPERCHE, A. GRIMONT, A. LIME, J. DORSO, C. BRIGAND.

-oOo-

### **FIN/2007/039 - Vote du taux et du produit attendu de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2007.**

**M. DANNEPOND.**- L'état 1259 qui est dans vos dossiers donne comme information une base de 40 289 000 €. Rapporté au taux de l'exercice 2006, le produit de la taxe s'élèverait à 2 449 615 €. Nous proposons un taux identique aux années précédentes, 6,08 pour l'année 2007.

**M. le Maire.**- Y a-t-il des observations ?  
Nous passons au vote.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÈRE

Article Unique : Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'exercice 2007 est maintenu à 6,08 %, pour un produit attendu de 2.449.615 euros.

Délibération adoptée par :

26 voix pour : Y. RÉVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMÊTRE, M. JOUANOT, O. DANNEPOND, M. PATROIS, M.-F. BRENTOT, J.-L. VIELHESCAZE, J. DINANIAN, G. MOLIN, A. VIEL, M.-C. KIMPYNECK, P. JACOB, M.-A. LEGRAVEREND, M.-T. QUENET, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, C. DRECQ, J.-M. AURIAULT, H. AUSSÉDAT, V. JOLY-CORBIN, M.-A. BASSINI-SIDOLI, J. GÉRARD, A. PIGNÈDE, E. COMBE.

et 8 voix contre : R. ROUSSEL, M. ROUSSET, P. AUZANNET, C. BELPERCHE, A. GRIMONT, A. LIME, J. DORSO, C. BRIGAND.

**FIN/2007/040 - Vote du budget primitif de la Commune pour 2007 et des ressources destinées à en assurer l'équilibre.**

**M. DANNEPOND.**- Vous aviez plusieurs documents dans le dossier, un projet de délibération avec l'ensemble des soldes du budget, tant en fonctionnement qu'en investissement, ainsi que les affectations et résultats reportés.

Egalement, un rédactionnel vous présentait les grandes mesures pour le budget primitif, puis un certain nombre de graphes représentant les ratios et des informations financières relatives à la ville de Bois-Colombes.

Je vous propose de faire une lecture du rédactionnel, ce qui permettra à chacun d'avoir les principales informations en tête, et également au public d'entendre quelles sont les grandes orientations de ce budget primitif 2007.

Le budget primitif 2007 présente une balance générale, à hauteur de 56 M€, c'est l'addition des soldes du budget de fonctionnement, et du budget d'investissement.

Le budget primitif de 2007 se caractérise par :

- l'acquisition des locaux destinés au centre technique municipal ;
- la poursuite de l'opération de réhabilitation de la place Jean Mermoz ;
- toujours sur le quartier nord, la poursuite des acquisitions foncières devant permettre, à terme, la rénovation du secteur ;
- l'aménagement et les premiers frais de fonctionnement des équipements publics sur le quartier des bruyères (la crèche collective les Petits Princes, la mairie de quartier et la salle polyvalente) ;
- le lancement des concours de maîtrise d'œuvre concernant les opérations de réhabilitation de la salle Jean Renoir, et de construction d'un centre de tennis dans le cadre du réaménagement du périmètre Le Mignon ;
- l'embellissement du centre de loisirs Abbé Glatz ;
- la première phase de travaux et d'équipement pour le passage en liaison froide de la cuisine Jules Ferry ;
- la poursuite de travaux d'enfouissement des réseaux et d'aménagement de la rue Jean Jaurès.

Concernant la **section d'investissement** du budget primitif 2007, elle s'élève en dépenses comme en recettes, à 20 335 000 €.

Elle tient compte de l'affectation du résultat précédemment vu, c'est-à-dire les 2 721 000 € et de 520 000 € d'autofinancement complémentaire.

Les **dépenses réelles d'investissement**, 20,3 M€, concernent les dépenses financières, elles affichent un mouvement de 4,680 M€ lié au remboursement en capital de la dette, 1,7 M€, ainsi que des mouvements infra annuels sur les contrats à long terme, que l'on retrouve à la fois en recettes et dépenses, 2,960 M€.

Elles concernent également les dépenses d'équipement, qui représentent un montant de 14,1 M€.

Nous avons un certain nombre de dépenses d'équipements traitées à travers des opérations. Elles représentent 7,1 M€ au titre de l'exercice 2007.

Elles sont représentées par la ZAC des Bruyères, on aura 1,7 M€ correspondant au dernier paiement sur l'école de la Cigogne et du parc, et par les aménagements de la crèche collective (40 berceaux), qui ouvrira ses portes fin 2007, puis par les aménagements des locaux futurs de la mairie de quartier des Bruyères et de la salle polyvalente.

Ces équipements seront situés dans l'immeuble Vigny et font l'objet d'une autorisation de programme de 1,5 M€.

Cette opération enregistre également la création dans le parc des Bruyères de toilettes publiques ainsi que des locaux techniques pour 75 000 €.

Concernant la salle Jean-Renoir, des crédits de paiement s'élevant à 100 000 € correspondent au lancement d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre, pour la réhabilitation de la salle de spectacle communale. L'autorisation de programme relative à l'opération est de 3,830 M€

Concernant l'îlot Smirlian, 150 000 € inscrits au budget sont liés à des travaux ayant trait à la sécurité du gymnase.

Concernant la restauration municipale, 308 400 € correspondent à la première phase du programme relatif à la restauration du groupe scolaire Jules-Ferry. L'autorisation de programme et les crédits de paiement seront inscrits dans une délibération ultérieure à celle-ci.

Concernant l'îlot Mermoz, l'autorisation de programme est d'un montant total de 2,425 M€ pour le réaménagement complet de la place et de ses abords. Cela se traduit par un crédit de paiement, sur 2007, de 1 046 000 €, auxquels s'ajoutent 756 000 € de report.

Cette opération comprend également 350 000 € pour des acquisitions foncières ainsi que les crédits pour les frais d'achèvement des études portant sur le quartier nord de la ville.

Concernant l'îlot Pompidou, 235 000 € sont inscrits cette année pour des acquisitions foncières, au 22 bis et 26 rue Armand-Lépine pour l'aménagement du square Pompidou.

Concernant l'opération Centre technique municipal, 3,201 M€ sont inscrits, destinés à l'acquisition des locaux techniques administratifs devant accueillir les services d'entretien et de maintenance des bâtiments, les ateliers et garages municipaux, les services en charge de la voirie et des espaces verts.

Les négociations relatives à cette opération se poursuivent actuellement, et l'autorisation de programme sera soumise, lorsque celles-ci auront abouti.

Concernant le réseau téléphonique et informatique, il sera inscrit 22 000 €

Pour la mise en sécurité des bâtiments, il sera inscrit 60 000 €, notamment pour le marché principal.

Concernant l'îlot le Mignon, 510 000 € sont inscrits, dont 70 000 € destinés au financement de l'extension de la cour de l'école Gramme, 100 000 € au concours de maîtrise d'œuvre pour le centre de tennis le Mignon, et 340 000 € à des acquisitions foncières pour le périmètre d'étude.

Il y a également des inscriptions budgétaires hors opérations, des immobilisations incorporelles pour 934 000 € comprenant des dépenses prévisionnelles pour les mises à jour et les acquisitions de nouvelles licences pour les logiciels informatiques, une étude diagnostic sur l'habitat pour 20 000 €, et surtout la subvention d'équipement à verser par la Commune pour 834 000 €

25 000 € sont consacrés à des replantations d'arbres, et 100 000 € au réaménagement des aires de jeux dans les squares de la Commune.

Egalement, 685 000 € sont consacrés aux travaux dans les équipements municipaux, et comprennent 30 000 € pour la mise en accessibilité de la mairie pour les personnes à mobilité réduite, 572 000 € de travaux dans les établissements scolaires, 3 200 € de travaux au gymnase Jean Jaurès, 80 000 € pour l'embellissement du centre de loisirs Abbé Glatz.

1,447 M€ sont inscrits pour permettre l'acquisition foncière remboursable de propriétés avenue de l'Europe et la poursuite l'aménagement du quartier des Bruyères.

432 000 € sont inscrits et seront consacrés aux travaux de voirie et d'aménagement du cadre de vie, notamment pour les aménagements de la rue Jean Jaurès et des parkings rue du Révérend Père Cloarec et rue Gramme.

Des crédits sont également destinés à l'achat de matériel pour les services techniques municipaux et pour l'acquisition de mobiliers urbains.

180 000 € sont consacrés aux grosses réparations sur le réseau de chauffage des bâtiments communaux pour 2007.

Ensuite, des dépenses nécessaires au bon **fonctionnement des services**.  
762 000 € sont inscrits.

Il s'agit notamment :

- de la poursuite du renouvellement du parc automobile municipal, 266 000 €, dont un autocar inscrit pour plus de 200 000 €
- 187 000 € de mobiliers, 52 000 € pour les services administratifs, 54 000 € pour les crèches, 44 000 € pour les écoles, et 24 000 € pour la restauration.
- 67 000 € de matériel de bureau et informatique, et 240 000 € de matériel divers pour les dotations concernant les écoles élémentaires et maternelles, ainsi que les centres de loisirs et les équipements sportifs.

**Les dépenses d'ordre**, ce sont des mouvements purement techniques entre la section d'investissement et la section de fonctionnement. Je passerai donc sur ces dépenses.

Concernant les **soldes d'investissement**, il s'agit des affectations du résultat de l'exercice n-1, donc on ne va pas y revenir.

Toutes ces dépenses d'investissement seront financées par :

- **des recettes d'investissement et des ressources propres externes**, 1,708 M€. Elles se décomposent entre le fonds de compensation de la TVA pour 1,5 M€, un peu de taxes locales d'équipement pour 82 000 €, un versement au titre du PLD pour 39 000 €, le remboursement de l'emprunt du service annexe de l'assainissement pour 8 000 € et la poursuite du remboursement par la régie municipale du parking de l'avance faite à hauteur de 80 000 €.

- **d'autres ressources externes définitives et non définitives**, notamment des subventions, 8,2 M€, qui vont permettre de financer la section d'investissement.

Les premières sont des subventions provenant pour 217 000 € de l'Etat, 288 000 € de la région Ile-de-France, 6,562 M€ du Conseil général des Hauts-de-Seine, 283 000 € de la CAF, 53 000 € du SIPPAREC, 700 000 € de l'aménageur de la ZAC pour la construction du CTM, et 100 000 € de produit des amendes de police.

Les secondes sont constituées par des emprunts et dettes assimilées. Leur montant global s'élève à 2,708 M€, dont 2,700 M€ sont liés à des mouvements infra annuels relatifs aux emprunts crédits revolving que l'on trouve également en dépenses.

Nous avons également des **produits de cession d'immobilisation**, un peu moins de 3 M€ sont inscrits au titre des cessions.

Il y a le pavillon situé 94 rue Paul Déroulède pour 800 000 €, 5 logements situés au 5-9 rue du Général Leclerc, pour 670 000 €, un logement 12 rue Mertens pour 136 000 €, et deux pavillons avenue de l'Europe, pour 1,378 M€.

Ensuite, les **recettes d'ordre** pour 1,972 M€, ce sont des charges calculées représentées par les dotations aux amortissements, pour 617 000 €, et 743 000 € sont dus à l'amortissement des charges à répartir, ainsi que 520 000 € d'autofinancement complémentaire.

Enfin, nous avons le **résultat affecté** de l'année dernière, donc les 2,721 M€.

Ceci nous fait un équilibre financier de la section d'investissement à hauteur de 1 700 000 € de ressources propres externes, soit 10 % de nos dépenses d'investissement qui seront financées par des ressources propres externes.

47 % de notre section d'investissement le sera par des subventions à hauteur de 8,210 M€, 16 % à travers des cessions, 3 M€, ainsi que 4,7 M€ d'autofinancement dégagé par la Commune, soit 27 % de nos dépenses d'investissement.

Ensuite, s'agissant de notre **section de fonctionnement**, elle affiche un équilibre d'environ 36 M€, soit une progression de 936 000 € par rapport au budget primitif 2006.

Les **dépenses de la section de fonctionnement** se décomposent entre les dépenses réelles, de l'ordre de 34 M€, soit une augmentation de 1 074 000 € (+ 3,25 %) par rapport au budget primitif 2006 et de 1 878 000 € par rapport au compte administratif 2006 (+ 5,83%), et des dépenses d'ordre pour 1 901 000 €, soit une diminution de 138 000 € par rapport au budget primitif 2006.

S'agissant **des dépenses réelles**, nous avons des charges à caractère général qui s'élèvent à 10 214 000 €, soit une augmentation par rapport au budget primitif d'environ 494 000 €, répartis entre les différentes natures de chapitre.

Les charges de personnel et les frais assimilés s'élèvent à 19 450 000 €, soit 750 000 € de plus qu'au budget primitif 2006 (+ 4,01 %).

Cette augmentation est due, outre les augmentations de la valeur du point et du glissement vieillesse technicité, ainsi que l'application en année pleine des diverses mesures réglementaires de 2006 visant à donner de nouvelles perspectives de carrière aux agents, à la nécessité de procéder à des recrutements, notamment pour des équipements nouveaux dont le parc des Bruyères et la crèche des Petits Princes.

Egalement, d'autres charges de gestion courante s'élèvent à 2,798 M€, soit 706 000 € de moins que l'an passé. Cette rubrique retrace essentiellement les subventions de fonctionnement versées.

Les charges financières s'élèvent à 1,460 M€, elles sont en légère baisse par rapport à 2006.

*(Départ de M. GRIMONT.)*

**M. DANNEPOND.**- Quant aux **dépenses d'ordre**, elles sont représentées à la fois par les dotations aux amortissements et l'autofinancement de la section d'investissement.

Nous avons également inscrit 100 000 € au titre des **dépenses imprévues**.

Concernant **les recettes de fonctionnement**, elles sont en hausse de 2,324 M€ par rapport au BP 2006, et se décomposent de la manière suivante :

- des **produits des services et du domaine**, pour 3,716 M€. Ce chapitre intègre les différentes évolutions des redevances des services municipaux. Il est en progression de 395 000 €, conséquence des nouveaux services proposés à la population.

- **Des impôts et taxes** pour 21 206 000 €. Ce chapitre est en augmentation de 1,45 M€ par rapport au BP 2006, augmentation provenant pour l'essentiel de l'évolution des bases du produit des impôts locaux, 944 000 dont 342 000 au titre de la taxe foncière sur le bâti, 196 000 € pour la taxe professionnelle, et 417 000 € pour la taxe d'habitation.

A taux d'imposition constant, le produit des quatre taxes progresse de 6,14 %, grâce à la reconstitution des bases fiscales sur le quartier des Bruyères, et le produit attendu de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères progresse également de 91 000 €.

- **Des dotations et participations** pour 10 M€, soit une progression de 259 000 € par rapport au BP 2006. La dotation globale de fonctionnement n'augmente que de 73 000 €, malgré une augmentation de la population de plus de 15 %. L'accroissement de la population constaté n'étant toujours pas pris en compte. A titre d'information, cette dotation globale de fonctionnement pour la population nouvellement arrivée sur Bois-Colombes représente environ 500 000 € par an.

Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle progresse de 200 000 €.

Les **autres produits de gestion courante** s'élèvent à 769 000 €.

Vous avez ensuite un tableau retraçant l'ensemble des soldes budgétaires pour 2006 et 2007.

Vous voyez pratiquement à chaque résultat intermédiaire, l'amélioration de la situation financière de Bois-Colombes, étant donné que nous sortons un autofinancement net, au titre du budget primitif 2007, de 1 901 000 €, et que nous ne mobiliserons aucun emprunt nouveau pour financer notre section d'investissement.

Voilà pour la présentation de ce budget.

**M. le Maire.**- Des observations ?

**M. LIME.**- Nous n'allons pas reprendre le débat de tout à l'heure, puisque nous avons quelque peu anticipé sur le budget 2007 en parlant de la finalisation du budget 2006.

Si remarque il doit y avoir, puisque vous parliez de remarque dans votre prise de parole, on voit effectivement que le taux d'imposition constant, je tiens à souligner ce point, sur les quatre taxes, progresse de 6,14 %.

Je reviens à ce que je disais, 6,14 %, en comparant à l'inflation, c'est une progression forte, et on regrette à nouveau, et c'est pourquoi on ne votera pas ce budget notamment, qu'un effort n'ait pas été fait au niveau de la charge fiscale portée par chacun des Bois-Colombiens.

**Mme BRIGAND.**- Je ne veux pas discuter de la philosophie de vos projets, dans la mesure où vous les assumez... En revanche, il y a quelques remarques que me suggèrent, dans le recueil que nous avons reçu sur le budget 2007, quelques points qui me sont chers, sur la façon dont la Commune gère l'argent des contribuables.

Je ne veux pas trop vous ennuyer, ni vous donner de leçon, mais ce qui m'intéresse, c'est le premier point, la capacité d'autofinancement.

Je constate que cette année, selon les propos de Monsieur Dannepond, vous avez fait un effort d'autofinancement, ce qui permet, je crois, d'utiliser l'autofinancement à 24 % des recettes d'investissement.

**M. DANNEPOND.**- 27 %.

**Mme BRIGAND.**- J'ai calculé le pourcentage de la capacité d'autofinancement que vous avez générée en 2006, par rapport aux recettes de fonctionnement. C'est important aussi, puisque c'est ce qui permet de voir si on a fait des économies.

J'ai trouvé, pour ce que vous ne nous avez pas donné, 8 %.

J'estime que c'est peut-être déjà un effort, c'est moins que zéro comme les autres années, mais l'effort n'est pas suffisant.

Là encore, je reviens à ce que je disais précédemment, la seule façon de générer de l'autofinancement, c'est de faire des économies. A vous de voir lesquelles doivent être faites, mais on ne s'en sortira pas tant que l'on ne fera pas d'économies.

Pourquoi faut-il générer de l'autofinancement ? Pour éviter, bien entendu, qu'il y ait trop d'emprunt.

Le premier repère, repère financier, est la capacité d'autofinancement, qui est largement inférieure à celle des autres communes du département. 109 € par habitant, alors que la moyenne est à peu près de 170 € par habitant. Ce n'est pas négligeable. Un petit effort sur ce poste serait bien.

Je regarde dans votre livre, à la première page, vous savez, les informations financières, ce sont les ratios.

Le ratio n°9, au regard de ce que je viens de préciser, correspond aux dépenses de fonctionnement, et au remboursement de la dette en capital, par rapport aux recettes réelles de fonctionnement.

On constate que vous avez 100,12 %, c'est-à-dire que vous dépassez le coefficient 100 ou 1.

Ceci traduit, quand on voit ce ratio, que vous faites des dépenses qui sont 1,0012 fois plus importantes que les recettes cette année... Conclusion, vous n'épargnez pas.

On est bien d'accord ?

*(Monsieur Dannepond ne semble pas être d'accord.)*

**Mme BRIGAND.**- Vous êtes le seul à considérer que ce coefficient n'indique pas comment on dépense avec la dette, par rapport à ce que l'on épargne.

C'est fabuleux, mais laissez-moi continuer, vous pourrez répondre après.

L'autre point, c'est le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal.

Là encore, certainement, vous ne serez pas d'accord avec ce que je vais vous dire ! Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal est de 106,60 %. C'est-à-dire 1,0660, puisqu'on regarde comment les communes sont situées, si elles sont bonnes gestionnaires ou pas, et je l'ai déjà dit l'année dernière, mais apparemment cela vous passe au-dessus... Il faut être inférieur à l'unité.

Or, nous, nous avons encore du 1,0660.

Cela veut dire, puisque vous avez un coefficient de mobilisation du potentiel fiscal supérieur à 1, que vous ne disposez pas de marge de manœuvre.

Donc déjà, on voit... Vous avez une incapacité à cause d'un autofinancement faible, d'une part d'épargner, c'est difficile. On l'a vu.

D'autre part, vous êtes incapables, au niveau du coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, de marge de manœuvre.

La ville dépense toutes ses richesses uniquement en fonctionnement, c'est ce que cela veut dire.

Il faut donc diminuer ce coefficient de mobilisation, ce qui signifie que vous ne pouvez rien faire d'autre que d'utiliser comme cela en dépenses...

L'autre point, bien sûr, c'est la dette.

Effectivement, quand on regarde l'encours de la dette, comme je viens de l'évoquer, la Commune a des difficultés sérieuses à se désendetter.

Vous avez un ratio, là encore, important, faut-il encore l'utiliser, le ratio encours de la dette que vous trouvez par rapport au produit de fonctionnement, c'est-à-dire le fameux coefficient 11, qui est de 0,93.

En pourcentage, cela signifie que le poids de la dette est considérable, et correspond à une utilisation de 93,24 % des recettes de fonctionnement.

C'est-à-dire que l'état de la dette, pas l'emprunt de cette année, correspond à 93,9 %, c'est-à-dire pratiquement 100 % des recettes de fonctionnement du budget 2007, soit 33 M€ de dettes contre 35 M€ de recettes à peu près.

C'est effectivement le ratio que vous nous avez donné.

Pour ma part, j'estime que compte tenu de la dette, compte tenu d'une marge de manœuvre très faible, compte tenu d'une capacité d'autofinancement encore très négligeable, vous allez droit dans le mur, Monsieur.

Voilà ce que je veux vous dire.

C'est pourquoi je ne voterai pas votre budget.

Ce dont vous vous moquez d'ailleurs, avec votre majorité.

Mais comme je l'ai dit, un jour, on verra !

*(Monsieur Vincent chante « Un jour tu verras »...)*

**Mme BRIGAND.**- Ne mettez pas la main devant votre bouche, soyez correct...

**M. VINCENT.**- Je chantais...

**M. le Maire.**- J'aurais le plaisir, lors du prochain recensement, de voir pour tous les ratios dont vous nous parlez, du moins pour un certain nombre, une amélioration notable, puisque brutalement, on va les diviser par une population qui compte de 4 à 5 000 personnes de plus, pour lesquelles nous ne touchons pas non plus de DGF, et au niveau équipement, nous n'en touchons pas non plus, ce qui est pénalisant.

**Mme BRIGAND.**- Comme les autres communes, vous n'êtes pas la seule.

**M. le Maire.**- Je n'ai pas dit le contraire, mais de nombreuses villes sont au vrai nombre par rapport à leur population. Et les villes qui ont davantage de population, c'est qu'elles ont des raisons d'attirer ces populations, mais malheureusement, elles ne sont pas prises en compte par l'Etat.

Monsieur Dannepond, je vous laisse la parole.

**M. DANNEPOND.**- Madame Brigand, effectivement, je n'ai pas la même vision du budget.

Je suis en dynamique, ce qui m'intéresse, c'est la prospective pour un certain nombre de ratios et d'éléments de ce budget.

Pour votre première comparaison, vous avez pris la capacité d'autofinancement, 27 %, au titre de ce budget 2007. Vous dites que c'est un pourcentage très faible par rapport aux autres villes du département.

**Mme BRIGAND.**- Vous ne m'avez pas écoutée.

**M. DANNEPOND.**- Bois-Colombes n'est ni Puteaux qui finance cash tous ses investissements, ni Courbevoie ni Suresnes.  
Je crois que dans les statistiques, il faut faire attention à la recette de cuisine et à la population.

**Mme BRIGAND.**- Je compare les mêmes strates.

**M. DANNEPOND.**- Laissez-moi parler, je ne vous ai pas interrompue.

**Mme BRIGAND.**- Vous dites des bêtises.

**Dans la salle.**- On se calme.

**Mme BRIGAND.**- Toi aussi tu te calmes !

**M. DANNEPOND.**- Pour l'exercice 2007, avoir une capacité d'autofinancement permettant de financer 27 % de la section d'investissement, c'est plutôt bon signe.

Il y a quelques années, nous avons une capacité nulle, et je crois que cette capacité va s'améliorer d'année en année, pour s'approcher des standards d'entreprises privées, qui sont de 50 %.

Vous savez que lorsqu'on investit, il y a une règle d'or, pour un sou financé, à travers un projet, on finance 50/50, soit 50 % sur fonds propres, et 50 sur emprunt.

D'ailleurs, voyez qu'à travers le budget primitif 2007, nous avons déjà largement atteint cet objectif, puisque nous n'empruntons pas un sou ! Par conséquent, les 27 % de capacité d'autofinancement du budget 2007, me satisfont au regard de l'évolution budgétaire de la Commune.

Ensuite, vous savez, un budget, effectivement, c'est une photographie à un moment donné, l'important, c'est la dynamique mise en place.

33 M€ à peu près de solde d'emprunts, au 31 décembre 2006, cela représente uniquement 15 ans, si la ville de Bois-Colombes n'empruntait plus, en 15 ans, on aurait remboursé l'intégralité de ces emprunts.

Je trouve que 15 ans, par rapport à des projets tels qu'un gymnase, des écoles, qui ont une durée de vie supérieure à 15 ans, est un délai d'apurement de cette dette plutôt de bon profil.

Concernant l'emprunt, ce qui est toujours important, ce n'est pas l'emprunt lui-même, mais d'avoir les capacités de le rembourser.

Je peux vous assurer qu'à travers la ZAC des Bruyères, les première et deuxième tranches qui se profilent, et les entreprises qui vont venir s'installer, la ville de Bois-Colombes aura largement les capacités de rembourser ses emprunts actuels, et également d'augmenter sa capacité d'autofinancement.

Je crois que ce qui est important, c'est la dynamique, ce n'est pas ce qui s'est passé, ce n'est pas la photographie à un instant t, un budget vit à travers une exécution budgétaire, à travers des projets sur plusieurs années.

Je crois que, comme monsieur le maire l'a dit, Bois-Colombes est plutôt bien parti pour les années à venir.

**Mme BRIGAND.**- Aujourd'hui, on vote un budget 2007, et pas dans 15 ans ou 3 ans.

Si vous permettez, on vient ici pour débattre de ce budget, dire ce que l'on pense. Maintenant effectivement, si l'on ne peut même plus dire ce que l'on pense, parce qu'il faut établir une prospective d'ici 2010 ou 2050, où va-t-on, pourquoi continuons-nous à nous réunir ?

Parce que j'é mets des éléments qui ne sont pas inventés, certains dans cette salle se permettent de rire, d'autres de dire qu'il faut se calmer, où est la démocratie ?

On a tout de même le droit de dire ce que l'on a à dire, sans que des gens se permettent d'intervenir, surtout ceux qui ferment le plus souvent leur bouche !

Je n'ai pas de leçon à recevoir de vous.

Je dis ce que je crois, si cela ne vous plaît pas tant pis, je le dis, c'est au moins un avantage.

Si cela ne vous plaît pas tant mieux, dans un an je ne serai plus là, ainsi vous serez contents, ravis d'ailleurs.

C'est parfait, où est la démocratie là-dedans ?

Cela ne vous gêne pas ça !

**M. le Maire.**- Madame Brigand, je vous ai toujours laissé vous exprimer.

**Mme BRIGAND.**- Non, mais je parle de certains dans la salle.

**M. le Maire.**- Quand je relis des comptes rendus de Conseils municipaux d'il y a 20 ou 25 ans, nous sommes des enfants de chœur à côté.

**M. AUSSEDAT.**- Je prends assez rarement la parole, parce que je vais souvent dans le sens des délibérations, pour les avoir discutées avant en commission.

A titre personnel, je voudrais féliciter ce budget.

J'ai entendu jusqu'à présent l'opposition le critiquer. La liberté d'expression fait qu'à titre personnel, je félicite l'équipe en place.

Pourquoi ? Quatre années de stabilité des taux de fiscalité, c'est remarquable. Certes, on vient de loin, j'habite ici depuis 13 ans ou 14 ans, je peux parler avec le recul.

La prospective est quelque chose que je partage bien volontiers avec Olivier.

Je regarde aussi le passé, qui a été beaucoup moins brillant.

La gestion de cette équipe, dont j'ai l'honneur de faire partie, arrive aujourd'hui à afficher des résultats qui sont d'une rare qualité, et qui seront, j'en suis certain, meilleurs dans l'avenir, parce qu'elle a posé les bases d'une amélioration.

Je tenais à dire que la critique est aisée, il y a des Hommes aux commandes, qui aujourd'hui font état de leur bilan, qui est excellent.

Je voudrais que ce soit noté, qu'un simple conseiller municipal approuve la gestion de l'équipe en place.

**Mme BRIGAND.**- Merci de votre position, je préfère quelqu'un qui parle ainsi, qui dit ce qu'il pense, dans le sens qu'il entend, plutôt que voir des réactions à demi-mot.

Quelle que soit votre position, non seulement je vous remercie, mais aussi j'apprécierais... Pour votre position, et je tiens à dire que ce serait très bien, quand les gens ont quelque chose à dire, dans un sens ou dans l'autre, que ce soit dans l'équipe ou pas, quand ils le ressentent avec leurs tripes, qu'ils disent ce qu'ils ont envie de dire.

De ce côté-là, je suis ravie que vous ayez pris la parole.

**M. le Maire.**- D'autres observations sur le budget ?

**Mme ROUSSEL.**- Comme Monsieur GRIMONT vient de partir, je crois que j'avais le pouvoir pour trois séances, donc je peux faire valoir ce pouvoir ?

**M. le Maire.**- Je vous l'accorde sans aucun problème, Monsieur GRIMONT m'avait prévenu qu'il était souffrant et risquait de nous quitter en cours de séance.

Pour le vote, tout est annexé aux feuilles bleues, pour exprimer vos votes, les lignes du budget que nous allons voter les unes après les autres.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÈRE

Article unique : Le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2007, dont la balance générale s'établit à 56.287.603,99 euros en recettes et en dépenses, et qui comporte parmi les ressources destinées à en assurer l'équilibre un produit attendu des contributions directes d'un montant de 16.313.899,00 euros ainsi que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 2.449.615 euros, est adopté.

Délibération adoptée par :

26 voix pour : Y. RÉVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMÊTRE, M. JOUANOT, O. DANNEPOND, M. PATROIS, M.-F. BRENTOT, J.-L. VIELHESCAZE, J. DINANIAN, G. MOLIN, A. VIEL, M.-C. KIMPYNECK, P. JACOB, M.-A. LEGRAVEREND, M.-T. QUENET, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, C. DRECQ, J.-M. AURIAULT, H. AUSSDAT, V. JOLY-CORBIN, M.-A. BASSINI-SIDOLI, J. GÉRARD, A. PIGNÈDE, E. COMBE.

et 8 voix contre : R. ROUSSEL, M. ROUSSET, P. AUZANNET, C. BELPERCHE, A. GRIMONT, A. LIME, J. DORSO, C. BRIGAND.

**M. le Maire.**- Nous devons maintenant passer au vote de la délibération complète, c'est-à-dire de l'ensemble du budget.

**M. DANNEPOND.**- Je rappelle les chiffres de la section de fonctionnement, des recettes totales pour 35 952 544 €, des dépenses totales pour 35 952 544 € et un total de la section de 35 952 544 €.

En investissement, les recettes totales s'élèvent à 17 613 928,73 €, les dépenses totales à 18 840 928,90 €, le résultat reporté à - 1 494 131,09 €, une affectation de l'exercice 2006, de 2 721 131,26 € soit un total de la section d'investissement de 20 335 59,99 €

Ceci nous fait un total général budgétaire, au titre de l'exercice 2007, de 56 287 603,99 €.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÈRE

<b>GRILLES DE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2007 POUR LA COMMUNE</b>					
			<b>VOTE</b>		
<b>LIBELLE</b>		<b>Montants</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>		<b>35 952 544,00</b>			
011	Charges à caractère général (page 10)	10 214 287,00	<b>26</b>	<b>8</b>	
012	Charges de personnel et frais ass.(page 11)	19 450 000,00	<b>26</b>	<b>8</b>	
014	Atténuation de produits (page 11)	500,00	<b>26</b>	<b>8</b>	
65	Autres charges de gestion courante (page 11)	2 797 912,00	<b>26</b>	<b>8</b>	
66	Charges financières (page 12)	1 460 000,00	<b>26</b>	<b>8</b>	
67	Charges exceptionnelles (page 12)	28 419,00	<b>26</b>	<b>8</b>	
022	Dépenses imprévues (page 12)	100 000,00	<b>26</b>	<b>8</b>	
023	Virement à la section d'investissement (page 12)	520 000,00	<b>26</b>	<b>8</b>	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (page 12)	1 381 426,00	<b>26</b>	<b>8</b>	
<b>RECETTES</b>		<b>35 952 544,00</b>			
70	Produits des services (page 13)	3 715 995,00	<b>26</b>	<b>8</b>	
73	Impôts et taxes (page 13)	21 206 314,00	<b>26</b>	<b>8</b>	
74	Dotations, participations (page 13)	10 029 069,00	<b>26</b>	<b>8</b>	
75	Autres produits de gestion courante (page 13)	769 200,00	<b>26</b>	<b>8</b>	
77	Produits exceptionnels (page 14)	231 966,00	<b>26</b>	<b>8</b>	

LIBELLE		Montants	VOTE		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>		<b>16 423 281,60</b>			
<b>Dépenses d'équipement</b>		<b>11 667 862,00</b>			
<b><u>Opérations</u></b>		<b><u>7 101 366,00</u></b>			
0017	Z.A.C. des Bruyères (page 19)	1 060 000,00	<b>26</b>	<b>8</b>	
0018	Salle Jean Renoir (page 20)	100 000,00	<b>26</b>	<b>8</b>	
0021	Réhabilitation Groupe sportif Smirlian (page 21)	150 000,00	<b>26</b>	<b>8</b>	
0022	Restauration municipale (page 22)	308 400,00	<b>26</b>	<b>8</b>	
0027	Illet Mermoz (page 23)	1 454 600,00	<b>26</b>	<b>8</b>	
0028	Illet Pompidou (page 24)	235 000,00	<b>26</b>	<b>8</b>	
0029	Centre Technique Municipal (page 25)	3 201 000,00	<b>26</b>	<b>8</b>	
0031	Réseau téléphonique et informatique (page 27)	22 366,00	<b>26</b>	<b>8</b>	
0033	Mise en sécurité des bâtiments (page 29)	60 000,00	<b>26</b>	<b>8</b>	
0038	Illet le Mignon (page 31)	510 000,00	<b>26</b>	<b>8</b>	
<b><u>Non individualisées</u></b>		<b><u>4 566 496,00</u></b>			
20	Immobilisations incorporelles (page 15)	99 120,00	<b>26</b>	<b>8</b>	
204	Subventions d'équipements versées (page 15)	834 905,00	<b>26</b>	<b>8</b>	
21	Immobilisations corporelles (page 15)	3 452 471,00	<b>26</b>	<b>8</b>	
23	Immobilisations en cours (page 15)	180 000,00	<b>26</b>	<b>8</b>	
<b>Dépenses financières</b>		<b>4 683 931,60</b>			
16	Remboursement d'emprunts (page 15)	4 683 931,60	<b>26</b>	<b>8</b>	
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>71 488,00</b>			
041	Opérations patrimoniales (page 16)	71 488,00	<b>26</b>	<b>8</b>	

LIBELLE		Montants	VOTE		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>RECETTES</b>		<b>19 663 463,26</b>			
<b>Recettes d'équipement</b>		<b>7 567 868,00</b>			
<b><u>Affectées aux opérations</u></b>		<b><u>7 215 458,00</u></b>			
0017	Z.A.C. des Bruyères (page 19)	283 558,00	<b>26</b>	<b>8</b>	
0027	Ilot Mermoz (page 23)	331 900,00	<b>26</b>	<b>8</b>	
0029	Centre Technique Municipal (page 25)	6 600 000,00	<b>26</b>	<b>8</b>	
<b><u>Non affectées aux opérations</u></b>		<b><u>352 410,00</u></b>			
13	Subvention d'équipement (hors affectation) (page 17)	352 410,00	<b>26</b>	<b>8</b>	
16	Emprunts et dettes assimilées (page 17)				
<b>Recettes financières</b>		<b>10 122 681,26</b>			
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068) (page 17)	1 620 114,00	<b>26</b>	<b>8</b>	
1068	Affectation n-1 (page 17)	2 721 131,26	<b>26</b>	<b>8</b>	
16	Emprunts et dettes assimilées (page 17)	2 708 936,00	<b>26</b>	<b>8</b>	
27	Autres immobilisations financières (page 17)	88 000,00	<b>26</b>	<b>8</b>	
024	Produits des cessions d'immobilisations (page 17)	2 984 500,00	<b>26</b>	<b>8</b>	
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>1 972 914,00</b>			
021	Virement de la section de fonctionnement (page 18)	520 000,00	<b>26</b>	<b>8</b>	
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (page 18)	1 381 426,00	<b>26</b>	<b>8</b>	
041	Opérations patrimoniales (page 18)	71 488,00	<b>26</b>	<b>8</b>	

**M. le Maire.**- Les feuilles vont maintenant être ramassées afin de vous communiquer ensuite les résultats.

Je demande à Monsieur Dannepond de continuer avec le rapport suivant.

**FIN/2007/041 - Modalités de versement et répartition des crédits de subventions de fonctionnement aux associations pour 2007.**

**M. DANNEPOND.**- Joint à la délibération, vous avez le détail, association par association, du montant de la subvention.

Le total de ces subventions est de 751 080 €

Dans la délibération figurent les modalités de versement de ces subventions.

Les subventions communales inférieures ou égales à 7 600 € seront versés aux associations en une seule fois après le vote du budget 2007.

Les subventions communales supérieures à 7 600 € seront versées aux associations, si elles en font la demande, sur présentation de documents comptables, de frais réels, et d'une situation bancaire récente.

Les subventions communales supérieures à 23 000 € entrent dans le cadre de conventions d'objectifs entre la ville et les associations concernées.

**Mme ROUSSET.**- Pourrait-on connaître les associations qui auraient éventuellement, si cela existe, fait des demandes, et n'auraient pas été retenues pour des raisons qui vous regardent d'ailleurs, soit de gestion incorrecte, soit de but recherché qui n'est pas cohérent ou que sais-je encore ?

Nous n'avons pas cette information.

**M. le Maire.**- Tous les ans, nombre d'associations nous demandent, et même certaines qui sont très loin des Hauts-de-Seine et de Bois-Colombes ! Vu l'état des finances, sauf progressivement, certaines associations, pas toujours franchement Bois-Colombiennes ont été introduites dans la grille, mais on ne peut être généreux qu'en fonction de ce que l'on a, donc voilà !

**Mme ROUSSET.**- Je rappellerai à ce moment-là, ce sont un peu mes dadas, donc régulièrement je les ressors... Quand on avait voté la subvention exceptionnelle, au moment du séisme en Asie du sud-est, et c'était tout de même à l'époque, je ne dis pas que ce n'était pas important, mais il y avait alors un phénomène médiatique très important et des associations comme Médecins sans frontières disaient : « *Cela suffit, on a suffisamment* ».

Au nom du groupe, j'avais demandé que régulièrement soient votés des crédits à de telles associations, puisqu'il y a toujours des enfants qui meurent de faim en Afrique ou ailleurs, et donc que chaque année, on vote une subvention, et pas seulement dans les moments médiatiques où l'on s'émeut tous ensemble.

Monsieur le Maire, vous m'aviez promis, je m'en souviens.

Cela fait maintenant au moins deux ans, voire trois ans, je n'ai jamais réentendu parler de cela.

On ne voudrait pas que des promesses, mais des actes.

**M. le Maire.**- Il y en a une par exemple, à laquelle nous avons donné une très faible somme, mais je pense l'avoir davantage aidée en la mettant en contact avec des gens qui l'aideront avec des sommes beaucoup plus conséquentes que ce que nous pouvons donner, c'est justement au niveau de l'Afrique, la Source espérance, pour des écoles en Afrique.

Je l'ai fait rencontrer celui qui, au niveau du Conseil général, intervient en Afrique, il a trouvé son projet intéressant, et reprendra cette association en compte dans ses projets.

Je pense qu'elle a été beaucoup plus satisfaite de cette opération que des sommes. Nous lui avons néanmoins attribué une somme pour le principe, mais il est mieux d'aider réellement sur place à réaliser.

Ne croyez pas que nous sommes plus insensibles que les autres, mais effectivement, cette année, nous n'avons pas eu de demande.

Parfois, vous avez des demandes précises, claires, nettes, là pas franchement.

On a aidé aussi les Enfants du Mekong.

**Mme ROUSSET.**- J'allais dire, pourrait-on avoir l'année prochaine... Mais on ne sait pas qui sera parmi nous...

**M. le Maire.**- C'est effectivement un peu complexe.

**Mme ROUSSET.-** Pour l'avenir, le nôtre ou celui des prochains Conseillers municipaux qui nous suivront et auront certainement les mêmes attentes d'avoir la liste des associations qui ne sont pas acceptées dans leur demande de subvention, et en quelques mots, les motifs justifiant ces refus.

Que nous, opposition, puissions voter en ayant aussi des éléments supplémentaires.

**M. le Maire.-** Je suis d'accord avec vous, on pourra vous les donner, mais certaines associations, progressivement, ont été réintroduites dans les humanitaires.

Par exemple, depuis deux ans, vous n'avez peut-être pas prêté attention, nous avons remis les Restaurants du cœur qui n'y étaient pas.

Il n'y a pas de secret quant aux gens qui demandent des subventions, cela n'a rien de caché, on pourra vous les faire connaître ainsi que les raisons pour lesquelles on n'accorde pas.

Vous choisissez de toute façon un budget consacré à cela, après, c'est une distribution la plus judicieuse possible, en n'oubliant pas non plus qu'il faut en donner aussi à tout ce qui fait fonctionner la ville au niveau associatif.

Mais pourquoi pas...

D'autres questions sur ces associations ?

**M. DORSO.-** Une question de pure curiosité. Sur un nom d'association qui m'a attiré l'oeil, « Mosaïque association des X fragiles » ? De quoi s'agit-il ?

**Mme PATROIS.-** C'est une association d'enfants atteints de maladies génétiques, maladies rares, maladies orphelines, maladies mentales.

**M. le Maire.-** C'est une bonne association, et nous avons des membres à Bois-Colombes qui s'en occupent.

Je plains ceux qui s'occupent de cela, car c'est un vrai problème.

**Mme PATROIS.-** Les familles font partie de la charte Ville handicap et travaillent avec nous au quotidien.

**M. le Maire.-** D'autres observations ?

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÈRE

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur le Maire est autorisé à verser les subventions communales qui seront attribuées lors du vote du budget primitif 2007 aux associations selon le tableau ci-joint.

Nom des associations bénéficiaires	Montant de la subvention
A.D.A.V.I.P. 92 Association d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales des Hauts-de-Seine	190,00
A.P.A.T.I. Association Promotion et l'Accueil des Travailleurs Immigrés	250,00
A.P.E.I. Association Parents d'Enfants Inadaptés de la Boucle de Seine	770,00
A.P.I. Association Des Parents d'Elèves Indépendants P. Bert, P. Joigneaux	110,00
Association Coopérative Ecole Maternelle Gramme	367,00
Association Coopérative Ecole Pierre Joigneaux	311,00
Association Coopérative Ecole Maternelle Jules Ferry	569,00
Association Coopérative Ecole Maternelle Paul Bert	713,00
Association Coopérative Ecole Maternelle Françoise Dolto	252,00
Association Coopérative Ecole Maternelle La Cigogne	212,00
Association Coopérative Ecole Élémentaire Jules Ferry	1 800,00
Association Coopérative Ecole Élémentaire Paul Bert B	1 580,00
Association Coopérative Ecole Élémentaire Paul Bert A	1 508,00
Association Coopérative Ecole Élémentaire Françoise Dolto	691,00
Association Coopérative Ecole Élémentaire Saint-Exupéry	637,00
Association Coopérative Ecole Élémentaire La Cigogne	522,00
Association Coopérative Ecole Élémentaire Gramme	378,00

Nom des associations bénéficiaires	Montant de la subvention
Age d'Or de France - Club 3ème âge	230,00
Amicale Bouliste du Parc des Tourelles	300,00
Amicale des Combattants Prisonniers de Guerre Combattants d'Algérie Tunisie Maroc & Théâtre des Opérations Extérieures (A.C.P.G. C.A.T.M. T.O.E.)	230,00
Amicale des Marins - Marins Anciens Combattants (A.M.M.A.C.)	80,00
Amitié & Loisirs	10 700,00
Association Accueil Rencontre Enfance	6 100,00
Association de Soutien à la Protection Civile de Colombes Bois-Colombes	200,00
Association Départementale des Conjointes Survivants des Hauts-de-Seine	85,00
Association des Anciens de la 2ème Division Blindée - Amicale Secteur Ouest (2e D.B.)	70,00
Association des Chorales "A Cœur Joie" de la Boucle de Seine	260,00
Association des Commerçants Non Sédentaires de Bois-Colombes	20 580,00
Association des Officiers de Réserve 92 (A.O.R.)	110,00
Association des Directeurs des Hauts-de-Seine	160,00
Association des Sous Officiers de Réserve du Département des Hauts-de-Seine (A.S.O.R.)	95,00
Association Française des Sclérosés en Plaques	150,00
Association Indépendante des Ecoles du Nord de Bois-Colombes	110,00
Association Nationale des Combattants Volontaires de la Résistance (A.N.C.V.R.)	80,00
Association Philotechnique de Bois-Colombes	75 000,00
Association Sportive du Collège d'Etat Mixte Albert-Camus de Bois-Colombes	230,00
Association Sportive du Lycée d'Etat Mixte Albert-Camus de Bois-Colombes	230,00
Atelier du Poisson Rouge	33 950,00
Bois-Colombes-Sports	243 000,00
Centre Théâtral Bois-Colombes "La Rieuse"	4 000,00
Cercle d'Echecs de Bois-Colombes	33 700,00
Cercle Philatélique et Cartophile de Bois-Colombes	2 400,00
Cactus TV / CTL 92	150,00
Comité de Bois-Colombes de la Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur (S.E.M.L.H.)	100,00
Comité d'Entente des Anciens Combattants & Victimes de Guerre	5 700,00
Comité des Œuvres Sociales	63 000,00
Comités des Fêtes	4 000,00
Conservatoire de Bois-Colombes	175 000,00
Croix-Rouge Française Comité de Bois-Colombes	2 170,00
F.C.P.E. Association des Parents d'Elèves de Bois-Colombes Nord	110,00
F.C.P.E. Association des Parents d'Elèves Paul-Bert, Pierre Joigneaux, F. Dolto	110,00
Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie (F.N.A.C.A.)	150,00
La Gaminerie	21 500,00
La Prévention Routière	200,00
Le Coffre à Jouer - Ludothèque	210,00
Médailles Militaires	60,00
Mosaïque Association des X Fragile	255,00
Partenaire pour l'Emploi - Mission Locale	18 685,00
Périscope 92	150,00
Association pour la Prévention et l'Intégration des Enfants Handicapés	100,00
Rhin et Danube	80,00
Société de Saint-Vincent-de-Paul - Conférence Notre Dame de Bon-Secours	310,00
Souvenir Français - Comité de Bois-Colombes	11 000,00
Terre et Eau	320,00
Union Nationale des Combattants (U.N.C.A.F.N.)	300,00
La Ligue contre le cancer	150,00
Les Restos du cœur	3 000,00
PEEP (Association des parents d'élèves)	110,00
Association Bois-Co Land	1 000,00
UNAFAM	100,00
Source Espérance	150,00
	<b>751 080,00</b>

Article 2 : Les crédits nécessaires au versement de ces subventions seront inscrits au budget primitif de la Commune pour 2007, Chapitre 65 : « Autres Charges de Gestion Courante », Article 6574 : « Subventions de fonctionnement aux Associations et autres organismes de droit privé ».

Délibération adoptée par :

31 voix pour : Y. RÉVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMÊTRE, M. JOUANOT, O. DANNEPOND, M. PATROIS, M.-F. BRENTOT, J.-L. VIELHESCAZE, J. DINANIAN, G. MOLIN, A. VIEL, M.-C. KIMPYNECK, P. JACOB, M.-A. LEGRAVEREND, M.-T. QUENET, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, C. DRECQ, J.-M. AURIAULT, H. AUSSÉDAT, V. JOLY-CORBIN, M.-A. BASSINI-SIDOLI, J. GÉRARD, A. PIGNÈDE, E. COMBE, R. ROUSSEL, C. BELPERCHE, A. GRIMONT, A. LIME, J. DORSO.

et 3 abstentions : M. ROUSSET, P. AUZANNET, C. BRIGAND.

**FIN/2007/042 - Budget du service annexe de l'assainissement – Affectation du résultat de l'exercice 2006.**

**M. DANNEPOND.**- Comme pour le budget principal, nous devons affecter les résultats du compte administratif 2006.

Le résultat cumulé de la section d'investissement est 435 597,44 €. Celui de la section d'exploitation s'élève à 64 191,12 €.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat d'exploitation à la section d'investissement pour les futures dépenses d'investissement liées à la réfection du réseau d'assainissement de la ville de Bois-Colombes.

**M. le Maire.**- Nous passons au vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DÉLIBÈRE**

Article 1<sup>er</sup> : Le résultat excédentaire cumulé d'exploitation constaté au compte administratif 2006 du service annexe de l'assainissement, d'un montant de 64.191,12 euros, est affecté à la couverture des dépenses d'investissement de l'exercice 2007.

Article 2 : L'affectation du résultat de l'exercice 2006, sera réalisé au budget du service annexe de l'assainissement, au compte 1068, « Autres réserves », ainsi que dans les livres de Monsieur le Receveur Percepteur de Bois-Colombes, au titre de l'exercice 2007.

Délibération adoptée par :

26 voix pour : Y. RÉVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMÊTRE, M. JOUANOT, O. DANNEPOND, M. PATROIS, M.-F. BRENTOT, J.-L. VIELHESCAZE, J. DINANIAN, G. MOLIN, A. VIEL, M.-C. KIMPYNECK, P. JACOB, M.-A. LEGRAVEREND, M.-T. QUENET, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, C. DRECQ, J.-M. AURIAULT, H. AUSSÉDAT, V. JOLY-CORBIN, M.-A. BASSINI-SIDOLI, J. GÉRARD, A. PIGNÈDE, E. COMBE.

1 voix contre : C. BRIGAND.

et 7 abstentions : R. ROUSSEL, M. ROUSSET, P. AUZANNET, C. BELPERCHE, A. GRIMONT, A. LIME, J. DORSO.

**FIN/2007/043 - Vote du budget primitif du service annexe de l'assainissement pour 2007.**

**M. DANNEPOND.**- En dépenses, en section d'investissement, il est prévu 544 420,56 €, et la même somme en recettes.

En exploitation, il est prévu 153 333 € de dépenses et de recettes. L'équilibre budgétaire est donc de 697 753,56 €

Je vous rappelle qu'il s'agit de la remise en conformité de tout le réseau d'assainissement. La Ville a l'obligation que ce réseau soit aux normes pour la fin 2012.

**M. le Maire.**- Des observations ?

Nous passons au vote, et c'est effectivement la grille de vote numéro 2.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DÉLIBÈRE**

Article unique : Le budget primitif de 2007 du service annexe de l'assainissement est arrêté aux montants fixés dans le tableau de balance générale, soit 697.753,56 euros en recettes et 697.753,56 euros en dépenses.

Délibération adoptée par :

26 voix pour : Y. RÉVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMÊTRE, M. JOUANOT, O. DANNEPOND, M. PATROIS, M.-F. BRENTOT, J.-L. VIELHESCAZE, J. DINANIAN, G. MOLIN, A. VIEL, M.-C. KIMPYNECK, P. JACOB, M.-A. LEGRAVEREND, M.-T. QUENET, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, C. DRECQ, J.-M. AURIAULT, H. AUSSÉDAT, V. JOLY-CORBIN, M.-A. BASSINI-SIDOLI, J. GÉRARD, A. PIGNÈDE, E. COMBE.

1 voix contre : C. BRIGAND.

et 7 abstentions : R. ROUSSEL, M. ROUSSET, P. AUZANNET, C. BELPERCHE, A. GRIMONT, A. LIME, J. DORSO.

**GRILLES DE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2007  
SERVICE ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

		VOTE			
LIBELLE		Montants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>					
<b>DEPENSES</b>		<b>153 333,00</b>			
011	Charges à caractère général (page 7)	113 000,00	<b>26</b>	<b>1</b>	<b>7</b>
66	Charges financières (page 7)	2 000,00	<b>26</b>	<b>1</b>	<b>7</b>
68	<i>Dotations aux amortissements et provisions (page 7)</i>	<i>14 100,00</i>	<b>26</b>	<b>1</b>	<b>7</b>

023	<i>Virement à la section d'investissement (page 7)</i>	24 233,00	<b>26</b>	<b>1</b>	<b>7</b>
<b>RECETTES</b>		<b>153 333,00</b>			
70	Redevance assainissement (page 7)	152 000,00	<b>26</b>	<b>1</b>	<b>7</b>
77	<i>Produits exceptionnels (page 7)</i>	1 333,00	<b>26</b>	<b>1</b>	<b>7</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>		<b>544 420,56</b>			
13	<i>Subventions d'investissement (page 11)</i>	1 333,00	<b>26</b>	<b>1</b>	<b>7</b>
16	Remboursement d'emprunts (page 11)	14 000,00	<b>26</b>	<b>1</b>	<b>7</b>
23	Immobilisations en cours (page 11)	529 087,56	<b>26</b>	<b>1</b>	<b>7</b>
<b>RECETTES</b>		<b>108 823,12</b>			
10	Dotations, fonds divers et réserves (page 11)	70 490,12	<b>26</b>	<b>1</b>	<b>7</b>
28	Amortissements des immobilisations (page 11)	14 100,00	<b>26</b>	<b>1</b>	<b>7</b>
021	<i>Virement de la section d'exploitation (page 11)</i>	24 233,00	<b>26</b>	<b>1</b>	<b>7</b>

-oOo-

**FIN/2007/044 - Autorisation de programme et crédits de paiement de l'opération « Restauration du groupe scolaire Jules-Ferry ».**

**M. le Maire.**- Je redonne la parole à Monsieur Dannepond pour les différentes autorisations de programmes et crédits de paiement.

**M. DANNEPOND.**- Nous avons effectivement des délibérations concernant des autorisations de programmes et crédits de paiement.

Je rappelle le principe de l'AP-CP. Cela permet d'inscrire, au niveau budgétaire, les recettes et les dépenses phasées en fonction de l'avancement des travaux, sur des projets qui durent plusieurs années.

Nous avons l'obligation de passer en Conseil municipal l'ouverture de cette autorisation de programme, et également, en cas de modification de ce programme, de passer des délibérations qui vous informent de ces modifications.

La première délibération concerne une ouverture de programme, relative à la restauration du groupe scolaire Jules Ferry. Cette autorisation de programme a un coût prévisionnel de 1 550 000 € TTC, et sa réalisation doit s'effectuer sur les exercices 2007 et 2008, suivant l'échéancier de paiements figurant en annexe.

A chaque délibération, vous avez l'équilibre budgétaire du programme, à la fois en dépenses et en recettes. Concernant les dépenses, figurent des éléments financiers qui sont fonction des différentes natures de coût de la dépense, et en recettes, vous avez à la fois les subventions éligibles, et les autres ressources, soit de l'emprunt, soit de l'autofinancement, pour financer ce programme.

**M. le Maire.**- Des commentaires ?

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DÉLIBÈRE**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'autorisation de programme n°2007/1 – Restauration du groupe scolaire Jules-Ferry – est adoptée pour un montant de 1.550.000 euros.

**Article 2 :** Les crédits de paiement relatifs à cette autorisation de programme et figurant en annexe de la présente Délibération sont approuvés.

<i>Opération comptable N° 0022 - Restauration municipale</i>	<i>Programme</i>		<i>Crédits de paiement</i>		
	<i>HT</i>	<i>TTC</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>Total</i>
<b>DEPENSES</b>					
Divers frais	- 16 722 €	- 20 000 €	- 12 000 €	8 000 €	- 20 000 €
Maîtrise d'œuvre	50 167 €	60 000 €	52 182 €	7 818 €	60 000 €
Mission de contrôle	16 722 €	20 000 €	7 000 €	13 000 €	20 000 €
Travaux	836 120 €	1 000 000 €	237 218 €	762 782 €	1 000 000 €
Equipements	376 254 €	450 000 €		450 000 €	450 000 €
<b>Total de l'autorisation de programme :</b>	<b>1 295 987 €</b>	<b>1 550 000 €</b>	<b>308 400 €</b>	<b>1 241 600 €</b>	<b>1 550 000 €</b>

RECETTES		2007	2008	Total
<b><u>Subventions :</u></b>	<b><u>380 000 €</u></b>		<b><u>380 000 €</u></b>	<b><u>380 000 €</u></b>
Etat	20 000 €	-	20 000 €	20 000 €
Conseil Général du 92	340 000 €		340 000 €	340 000 €
SIPPEREC	20 000 €		20 000 €	20 000 €
<b><u>Ressources propres :</u></b>	<b><u>1 170 000 €</u></b>	<b><u>308 400 €</u></b>	<b><u>861 600 €</u></b>	<b><u>1 170 000 €</u></b>
Emprunts	400 000 €		400 000 €	400 000 €
Autofinancement	770 000 €	308 400 €	461 600 €	770 000 €
<b>Equilibre de l'autorisation de programme :</b>	<b>1 550 000 €</b>	<b>308 400 €</b>	<b>1 241 600 €</b>	<b>1 550 000 €</b>

Article 3 : Le Conseil Municipal prend acte que les crédits de paiement annuels feront l'objet d'un vote du Conseil Municipal lors de l'adoption du budget de chacun des exercices budgétaires concernés.

Délibération adoptée par :

33 voix pour : Y. RÉVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMÊTRE, M. JOUANOT, O. DANNEPOND, M. PATROIS, M.-F. BRENTOT, J.-L. VIELHESCAZE, J. DINANIAN, G. MOLIN, A. VIEL, M.-C. KIMPYNECK, P. JACOB, M.-A. LEGRAVEREND, M.-T. QUENET, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, C. DRECQ, J.-M. AURIAULT, H. AUSSÉDAT, V. JOLY-CORBIN, M.-A. BASSINI-SIDOLI, J. GÉRARD, A. PIGNÈDE, E. COMBE R. ROUSSEL, M. ROUSSET, P. AUZANNET, C. BELPERCHE, A. GRIMONT, A. LIME, J. DORSO.

et 1 abstention : C. BRIGAND.

**FIN/2007/045 - Modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement de l'opération « Equipements publics de la Z.A.C. des Bruyères ».**

**M. DANNEPOND.-** La délibération ouvrant cette AP-CP datait du 28 mars 2006. Il s'agit de l'aménagement d'une mairie de quartier, d'une salle polyvalente, et de la crèche les Petits Princes, pour un montant estimé des travaux de 765 000 €.

Compte tenu de l'avancement du projet, il apparaît nécessaire d'apporter des modifications tant sur le coût des travaux que sur la durée d'autorisation de programme. Dorénavant, le programme est évalué à 1 050 000 € et s'échelonne jusqu'en 2008.

**M. le Maire.-** Des commentaires ?

### LE CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÈRE

Article 1<sup>er</sup> : L'autorisation de programme n°2006/4 – Equipements publics de la Z.A.C des Bruyères – est modifiée suivant le tableau ci-annexé.

	<b>Programme</b>		<b>Crédits de paiement</b>			
	<b>HT</b>	<b>TTC</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Total</b>
<b>DEPENSES</b>						
Maîtrise d'œuvre	58 528 €	70 000 €	30 000 €	40 000 €		<b>70 000 €</b>
Missions de contrôle	16 722 €	20 000 €	3 000 €	17 000 €		<b>20 000 €</b>
Frais divers	16 722 €	20 000 €	6 000 €	14 000 €		<b>20 000 €</b>
Aménagements :						
Crèche	418 060 €	500 000 €	400 000 €	75 000 €	25 000 €	<b>500 000 €</b>
Mairie de quartier	142 140 €	170 000 €		150 000 €	20 000 €	<b>170 000 €</b>
Salle polyvalente	225 753 €	270 000 €		250 000 €	20 000 €	<b>270 000 €</b>
<b>Total de l'autorisation de programme :</b>	<b>877 926 €</b>	<b>1 050 000 €</b>	<b>439 000 €</b>	<b>546 000 €</b>	<b>65 000 €</b>	<b>1 050 000 €</b>

<b>RECETTES</b>						
<b><u>Subventions :</u></b>		<b>323 558 €</b>		<b>283 558 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>333 558 €</b>
Région		15 000 €			20 000 €	<b>20 000 €</b>
Conseil Général du 92		15 000 €			20 000 €	<b>20 000 €</b>
CAF		283 558 €		283 558 €		<b>283 558 €</b>
SIPPEREC		5 000 €			5 000 €	<b>5 000 €</b>
ADEM		5 000 €			5 000 €	<b>5 000 €</b>
<b><u>Ressources propres :</u></b>		<b>726 442 €</b>	<b>439 000 €</b>	<b>262 442 €</b>	<b>25 000 €</b>	<b>701 442 €</b>
Emprunts						
Autofinancement		726 442 €	439 000 €	262 442 €	25 000 €	<b>726 442 €</b>
<b>Equilibre de l'autorisation de programme :</b>		<b>1 050 000 €</b>	<b>439 000 €</b>	<b>546 000 €</b>	<b>65 000 €</b>	<b>1 050 000 €</b>

Article 2 : Les crédits de paiement relatifs à cette autorisation de programme sont approuvés.

Article 3 : Le Conseil Municipal prend acte que les crédits de paiement annuels feront l'objet d'un vote du Conseil Municipal lors de l'adoption du budget de chacun des exercices budgétaires concernés.

Délibération adoptée par :

26 voix pour : Y. RÉVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMÊTRE, M. JOUANOT, O. DANNEPOND, M. PATROIS, M.-F. BRENTOT, J.-L. VIELHESCAZE, J. DINANIAN, G. MOLIN, A. VIEL, M.-C. KIMPYNECK, P. JACOB, M.-A. LEGRAVEREND, M.-T. QUENET, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, C. DRECQ, J.-M. AURIAULT, H. AUSSDAT, V. JOLY-CORBIN, M.-A. BASSINI-SIDOLI, J. GÉRARD, A. PIGNÈDE, E. COMBE.

et 8 abstentions : R. ROUSSEL, M. ROUSSET, P. AUZANNET, C. BELPERCHE, A. GRIMONT, A. LIME, J. DORSO, C. BRIGAND.

**FIN/2007/046 - Modification des crédits de paiement des autorisations de programme concernant les opérations de réhabilitation de la salle Jean-Renoir et de construction du Centre de Tennis Le Mignon.**

**M. DANNEPOND.-** La délibération qui avait ouvert cette AP-CP datait du 28 mars 2006. L'état d'avancement des projets dont vous avez approuvé le lancement des concours d'architectes lors de la séance précédente du Conseil Municipal le 6 mars 2007, fait apparaître qu'il n'est pas nécessaire de mobiliser l'intégralité des provisions figurant dans les crédits de paiement de 2007.

Il est donc judicieux de redéployer sur les exercices ultérieurs, 170 000 € des 270 000 € prévus pour la salle Jean-Renoir, ainsi que 1,4 M€ des 1,5 M€ prévus pour le centre de tennis le Mignon.

Vous avez également le document modifié juste après ce projet de délibération.

**M. le Maire.-** Des observations.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DÉLIBÈRE**

Article 1<sup>er</sup> : Les crédits de paiement relatifs aux autorisations de programme n°2006/1 - Réhabilitation de la salle Jean-Renoir et n°2006/3 – Centre de tennis Le Mignon - sont modifiés conformément aux tableaux ci-annexés.

N°18	JEAN-RENOIR	Programme		Crédits de paiement				
		HT	TTC	2006	2007	2008	2009	Total
<b>DEPENSES</b>								
	Missions de contrôle	27 592 €	33 000 €			33 000 €		33 000 €
	Maitrise d'œuvre	316 054 €	378 000 €		30 000 €	141 600 €	206 400 €	378 000 €
	Travaux	2 617 057 €	3 130 000 €			1 300 000 €	1 830 000 €	3 130 000 €
	Equipements	150 502 €	180 000 €				180 000 €	180 000 €
	Frais divers	91 137 €	109 000 €	10 000 €	70 000 €	29 000 €		109 000 €
<b>Total de l'autorisation de programme :</b>		<b>3 202 341 €</b>	<b>3 830 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>100 000 €</b>	<b>1 503 600 €</b>	<b>2 216 400 €</b>	<b>3 830 000 €</b>
<b>RECETTES</b>								
	<b>Subventions :</b>		<b>872 000 €</b>			<b>171 600 €</b>	<b>700 400 €</b>	<b>872 000 €</b>
	Contrat régional		858 000 €			171 600 €	686 400 €	858 000 €
	Conseil Général du 92		14 000 €				14 000 €	14 000 €
	SIPPEREC							
	<b>Ressources propres :</b>		<b>2 958 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>100 000 €</b>	<b>1 332 000 €</b>	<b>1 516 000 €</b>	<b>2 958 000 €</b>
	Emprunts		1 708 000 €			762 000 €	946 000 €	1 708 000 €
	Autofinancement		1 250 000 €	10 000 €	100 000 €	570 000 €	570 000 €	1 250 000 €
<b>Equilibre de l'autorisation de programme :</b>			<b>3 830 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>100 000 €</b>	<b>1 503 600 €</b>	<b>2 216 400 €</b>	<b>3 830 000 €</b>

Article 2 : Le Conseil Municipal prend acte que les crédits de paiement annuels feront l'objet d'un vote lors de l'adoption du budget de chacun des exercices budgétaires concernés.

Délibération adoptée par :

26 voix pour : Y. RÉVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMÊTRE, M. JOUANOT, O. DANNEPOND, M. PATROIS, M.-F. BRENTOT, J.-L. VIELHESCAZE, J. DINANIAN, G. MOLIN, A. VIEL, M.-C. KIMPYNECK, P. JACOB, M.-A. LEGRAVEREND, M.-T. QUENET, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, C. DRECQ, J.-M. AURIAULT, H. AUSSEDAT, V. JOLY-CORBIN, M.-A. BASSINI-SIDOLI, J. GÉRARD, A. PIGNÉDE, E. COMBE.

et 8 abstentions : R. ROUSSEL, M. ROUSSET, P. AUZANNET, C. BELPERCHE, A. GRIMONT, A. LIME, J. DORSO, C. BRIGAND.

**FIN/2007/047 - Demande d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères relative aux locaux de la société Ed sis 71, rue des Bourguignons à Bois-Colombes.**

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

**M. DANNEPOND.-** Cette délibération entre dans le même champ d'application que la demande formulée par la société AVIVA.

La société motive sa demande par le fait qu'elle assure elle-même l'enlèvement et le traitement de ses déchets via les services d'une société prestataire.

Bien qu'elle ait fait la preuve du caractère commercial de ses locaux, cette société est installée dans une partie de la Commune où le service de collecte de déchet est assuré et cette société produit des déchets qui peuvent être enlevés et éliminés par le service communal.

En outre, la taxe n'étant pas la contrepartie d'un service rendu mais un impôt, il ne me semble pas pertinent de prévoir une exception dans le cas d'espèce.

A ce titre, nous vous proposons d'émettre un avis défavorable à la demande de la société.

**M. le Maire.-** Des observations ?

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

### **DÉLIBÈRE**

Article unique : Les demandes d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, due pour les exercices 2005, 2006 et 2007, formulées par la société Ed pour les locaux qu'elle occupe au 71, rue des Bourguignons à Bois-Colombes, sont rejetées.

-oOo-

**M. le Maire.-** Otez-moi d'un doute, au niveau du groupe d'opposition, Mme BELPERCHE avait donné un pouvoir ou pas ?

**M. LIME.-** J'en avais un au précédent Conseil, je crois qu'il est valable deux ou trois fois.

**M. le Maire.-** Oui, mais il faut le signaler.  
Donc, on reprend celui de la dernière fois.

**M. LIME.-** C'est parce que je suis arrivé en retard, je ne l'ai pas de nouveau signalé.

**M. le Maire.-** Donc pour le budget primitif, il y avait 26 voix pour, et 8 contre.

**NOTES D'INFORMATION** : *Rapporteur Monsieur Le Maire.*

Monsieur Le Maire indique à ses Collègues que, dans les conditions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

**I Marchés publics**

1. signé avec le cabinet ABECASSIS un marché à procédure adaptée afin qu'il assiste la Commune dans le cadre de la dévolution du marché d'assurance « Flotte automobile » à renouveler pour le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Le marché est conclu pour un montant de 2.128,88 euros T.T.C. ;
2. signé avec le cabinet ABECASSIS un marché à procédure adaptée afin qu'il assiste la Commune dans le cadre de la dévolution du marché d'assurance « Responsabilité civile et risques divers » à renouveler pour le 1er janvier 2008. Le marché est conclu pour un montant de 2.631,20 euros T.T.C. ;
3. signé avec la société INTERFACE un marché à procédure adaptée pour l'entretien des postes informatiques Powermac. Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 22 mai 2007 pour un montant de 3.887,00 euros T.T.C. ;
4. signé avec ANJOU SPORT NATURE un marché à procédure allégée pour l'organisation d'activités sportives pour 20 jeunes et 2 animateurs du 11 au 13 avril 2007. Le marché est conclu pour un montant de 316 euros T.T.C. ;
5. signé avec la société BATISS un marché à procédure adaptée pour lui confier une mission de coordination en matière de système de sécurité incendie dans le cadre des travaux qui auront lieu au groupe scolaire Jules-Ferry. Le marché est conclu pour un montant de 6.302,92 euros T.T.C. ;
6. signé avec la société BATISS un marché à procédure adaptée pour lui confier une mission de vérification technique du système d'alarme incendie du groupe scolaire Jules-Ferry. Le marché est conclu pour un montant de 1.554,80 euros T.T.C.
7. signé avec la société BATISS un marché à procédure adaptée pour lui confier une mission de coordination en matière de système de sécurité incendie dans le cadre des travaux d'aménagement de l'immeuble « Le Vigny ». Le marché est conclu pour un montant de 4.664,40 euros T.T.C.;
8. signé avec le groupement d'entreprises composé d'EQUATEUR (architectes) et de BETIOR (Bureau d'études techniques) un marché à procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de l'immeuble « Le Vigny », incluant également l'ordonnancement et le pilotage du chantier ainsi qu'une partie des études d'exécution. Le montant provisoire du marché s'élève à 119.012,17 euros T.T.C., le montant définitif sera arrêté sur la base des études d'avant projet définitif.

9. signé avec la société CARLSON WAGONLIT FRANCE un marché à procédure adaptée pour la fourniture de billets d'avion à destination de la Réunion, de la Guadeloupe et de la Martinique dans le cadre de la réglementation relative aux congés bonifiés. Le marché est conclu de sa notification au 3 septembre 2007 et pour un montant de 24.784,80 euros T.T.C. (ce montant pouvant varier en fonction du nombre de kilogrammes de bagages supplémentaires et d'éventuelles annulations de voyages) ;
10. signé avec l'IFAC un marché à procédure allégée pour l'organisation d'une formation générale au BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur de centre de vacances et de loisirs). Le marché est conclu pour la formation de 30 personnes du 15 au 22 avril 2007 et pour un montant de 6.720 euros T.T.C. ;
11. porté le montant du marché attribué à la société JEP pour le déménagement du centre technique municipal à 15.643,68 euros T.T.C. afin d'y intégrer l'option relative au déménagement du mobilier de bureau ;
12. signé avec le GITE RESTAURANT RIVES GABARE un marché à procédure allégée relatif à l'organisation d'un mini séjour pour 20 jeunes et 2 adultes du 11 au 13 avril 2007 et pour un montant de 1.685,20 euros T.T.C. ;
13. signé avec GAZ DE FRANCE un marché à procédure adaptée pour la livraison de gaz naturel à l'école Gramme. Le marché est conclu pour une durée de trois ans à compter de la mise en service de l'installation et pour un montant annuel de 577,05 euros T.T.C. ;
14. signé avec la société MAGNUS FRANCE un marché négocié pour la maintenance et le suivi du progiciel Magora – modules élection et état civil. Le marché est conclu de sa notification au 31 décembre 2007 et sera ensuite reconductible deux fois pour des périodes d'un an. Le montant annuel du marché s'élève à 3.155,35 euros T.T.C. ;
15. signé avec LA POSTE un contrat de distribution d'un courrier, relatif à la journée de l'entreprise, pour l'envoi en nombre d'au maximum 800 enveloppes moyennant 322,45 euros T.T.C. pour 800 enveloppes ;
16. signé avec la société NAUTELYO un marché à procédure adaptée pour la fourniture de chaleur, de l'eau chaude sanitaire et de l'eau froide (et prestations connexes d'entretien des installations) pour le gymnase Jean-Jaurès. Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 et est renouvelable trois fois pour de nouvelles périodes d'un an. Les redevances et tarifs sont les suivants :
  - a) Pour la fourniture de chaleur et d'eau chaude sanitaire : Prix unitaire du Mw/hu = 63,86 € H.T. - Taxe de raccordement = 1.214,34 € H.T. par an – garantie totale = 310,93 € H.T. par an ;
  - b) Pour l'eau froide, NAUTELYO répercutera à la Commune les dépenses facturées par Eau et Force ;

## **II Tarifs**

17. mis à disposition du CONSERVATOIRE DE BOIS-COLOMBES, à titre gratuit, la salle Jean-Renoir pour la représentation du concert des professeurs le 31 mars 2007 ;
18. fixé à 3,50 euros le tarif d'accès aux séances de cinéma organisées du 21 au 27 mars 2007 inclus pour les porteurs de la contremarque BNP PARIBAS ;

## **III Louage de choses**

19. signé avec la société NAUTELYO une convention de mise à disposition de la salle de danse du Gymnase Jean-Jaurès les 24 et 25 février et les 4 et 5 mars 2007. L'occupation sera facturée au tarif en vigueur, soit 19,10 euros par heure.

## **IV Annulation de majoration**

20. annulé la majoration de 10 %, appliquée au titre exécutoire n° 7999, pour retard de paiement d'une facture relative à des frais de crèche.

**M. le Maire.**- Des questions sur les notes d'information ?

S'il n'y a pas de question sur les notes d'information, nous passons aux questions diverses.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

Au titre des questions diverses, sont ensuite successivement abordés :

- l'utilisation de machines à voter électroniques lors des prochains scrutins électoraux, leur fiabilité, la communication à mettre en œuvre à destination de la population ;
- les travaux de réaménagement de la Place Jean-Mermoz, les gênes entraînées par ces travaux concernant notamment le cheminement des piétons et les conditions de stationnement.

-oOo-

**Mme ROUSSET.**- Bien que n'étant pas une spécialiste de ce problème, nous avons parlé la dernière fois des machines à voter.

Depuis ce dernier Conseil Municipal, j'ai eu l'occasion, comme je pense de nombreuses personnes dans la salle, de lire un certain nombre d'articles dans différents journaux, qui posent plusieurs questions tout de même, sur ce sujet.

J'ai également vu que nombre de villes, quelle que soit leur tendance politique, et on est là dans une autre dimension, sont revenues un peu en arrière.

Il y a Sceaux, Grenoble et d'autres, parce que tout n'a pas l'air clair.

Aucun de nous n'est, je pense, ici dans la salle, spécialiste en informatique et capable de prouver ni une chose ni son contraire... En tout cas, avec ces doutes, je ne vois pas comment, en n'étant pas spécialiste, on pourrait être certain, alors que justement des gens qui s'y connaissent nous alertent, d'une absence de risque potentiel.

Je renouvelle la demande de notre groupe, d'un moratoire, de dire : ne prenons pas de risques stupides, nous ne sommes pas obligés de nous précipiter. Nous verrons quand nous serons sûrs, et procédons comme auparavant, tant que c'est possible.

**M. le Maire.** - En conscience, j'ai aussi regardé tout ce qui se dit, tout ce qui se fait... Je pense que nous avons choisi un système qui, étant donné que, je le répète, n'est pas relié à un système téléphonique quelconque extérieur, ne présente pas particulièrement de problème.

De toute façon, envers et contre tout, il faudra bien un jour franchir le pas, parce que c'est l'avenir.

Ce, pour deux raisons. D'une part, cela soulage beaucoup ceux qui s'en occupent, et d'autre part, c'est une économie énorme en matière de bulletins de vote.

De plus, à l'heure actuelle, il est trop tard, de toute façon, pour les villes des Hauts-de-Seine qui ont choisi ce mode de scrutin de vote, de revenir en arrière, puisque les impressions des bulletins et autres ont déjà été lancées et les villes ayant opté pour le vote électronique n'ont pas été comptabilisées.

**Mme ROUSSET.** - Et pour la formation, une date est-elle prévue ?

**M. le Maire.** - Cela passe en affichage, le journal de la ville n'est peut-être pas encore distribué, mais c'est en cours. Dans le hall de l'hôtel de ville, quelqu'un sera à disposition pour ceux qui viendront, des soirées seront organisées pour expliquer à ceux que cela intéressera, et des formations sont prévues pour tous ceux qui tiennent des bureaux de vote.

Vous avez dû recevoir votre lettre ou allez la recevoir pour les formations qui se dérouleront la semaine prochaine. D'après ce que l'on me dit, les lettres étaient dans vos sous-mains.

Je peux vous assurer que je me suis penché de nouveau durant tout le week-end, sur toutes les notices concernant ce vote électronique, nous regarderons ensemble ces machines, puisqu'un certain nombre d'entre vous sont comme moi, suivent les formations, veulent les scruter et les essayer sous toutes les formes. Je ne pense pas qu'il y ait particulièrement de problème.

Sachez aussi que l'on va prendre un huissier afin, quand elles seront paramétrées, qu'elles soient scellées, que l'on ne vienne pas nous dire que les paramètres ont été changés au moment du vote ! A priori, tous ceux qui ont déjà utilisé des machines n'ont pas eu particulièrement de problème y compris dans les Hauts-de-Seine.

Honnêtement, je ne pense pas que dans l'esprit des gens qui se lancent sur les machines électroniques, il y ait d'idée diabolique derrière.

En revanche, il est vrai que moi-même, lorsqu'on m'a dit que nos machines pourront un jour être reliées par Internet, très haut débit, etc., effectivement, j'étais plus réticent, sachant qu'il y en a toujours qui parviennent à pénétrer les systèmes Internet, même les plus performants.

Là, elles ne sont absolument pas reliées, c'est mettre en doute une simple machine informatique.

Aujourd'hui, elles ont une fiabilité extraordinaire. Une *hot line* fonctionnera en permanence et on a prévu des machines supplémentaires en cas de panne. De plus, elles ont une autonomie suffisante en cas de coupure de courant... Franchement, le nombre de sécurités prévues paraît largement suffisant pour la façon dont nous allons procéder.

Simplement, au moment de la formation, il faudra que les gens qui tiendront les bureaux de vote, suivent strictement ce qu'il est prévu de faire.

C'est le seul point, qui éventuellement, pourrait poser problème.

Les gens reçoivent une carte pour aller voter, il faut vérifier à la sortie qu'ils ont effectivement voté, avant de les faire signer.

Si c'est fait correctement, il n'y aura aucun problème entre les émargements et ce qui sortira de la machine.

**Mme ROUSSET.**- La question que je me pose constamment, et peut-être ceux qui iront à la formation auront la réponse, puisque je n'ai ni la présidence ni la vice-présidence d'un bureau de vote, s'il y avait en fin de soirée un problème entre le nombre de signatures sur la liste d'émargement et le nombre de bulletins... En général, on recomptait, et finalement, on s'y retrouvait, on avait soit mal compté les signatures, soit les enveloppes.

Avec la machine, on ne pourra pas changer d'avis sur le nombre qu'elle aura donné.

Que fera-t-on, les élections seront validées, en cas d'erreur ? Cela me semble compliqué.

**M. le Maire.**- J'ai vu sur des bureaux de vote, des cas où l'on ne retrouvait pas où était l'erreur, c'est le Préfet qui tranchait ! Là, ce sera pareil.

Je répète, une machine informatique, c'est bête ! Si les gens censés contrôler les bureaux de vote font leur travail correctement, il n'y aura pas de problème.

C'est pourquoi on dispense des formations. Mais a priori, c'est assez simple.

D'ailleurs, même des personnes âgées ont testé ce type de machine et n'avaient pas l'air de les trouver si compliquées que cela.

Effectivement, cela ne l'est pas.

On va donc essayer, pour tous les gens qui le souhaitent, de leur montrer le fonctionnement des machines.

**Mme ROUSSEL.**- Il y aura toujours besoin d'assesseurs ?

Ceux-ci, comment auront-ils cette formation ?

**M. le Maire.**- Les assesseurs ont toujours tenu quoi ? Le registre de signature ou les contrôles d'identité des gens.

Celui qui de toute façon va tenir et donner la carte pour aller voter, c'est soit le président du bureau, soit le vice-président.

Ce n'est pas du tout que je ne veuille pas former les assesseurs, mais étant donné que vous avez x candidats, qu'il y a deux assesseurs par candidat, et 14 bureaux de vote, je ne sais si vous vous rendez compte, mais ce serait se lancer dans une histoire de fou, d'autant que les assesseurs peuvent être désignés jusqu'au jour du scrutin ! Mais sinon, il n'y a aucun problème.

Si ces personnes veulent venir aux séances ou dans le hall de l'hôtel de ville, voir toutes les machines, il y aura un fonctionnaire pour les renseigner.

Ensuite, on fera au moins deux soirées de consultation des machines.

**Mme ROUSSET.**- Pas vraiment une question, mais un sentiment que je voudrais exprimer à propos du débat un peu vif à certains moments.

Cela fait partie du débat démocratique, de parfois défendre ses convictions avec ses tripes, elles ne sont pas les mêmes pour nous autour de la table, cela me paraît assez normal,

Néanmoins, Monsieur VINCENT, je n'ai pas apprécié quand vous avez dit : « *Je chantais* ».

J'ai un peu de mal à accepter que l'on chantonne pendant le Conseil Municipal, je ne trouve pas cela correcte vis-à-vis de nos concitoyens et de nous-mêmes.

Je tenais à le dire, parce que cela m'a choquée et je pense que cela n'a pas choqué que moi autour de la table.

**M. le Maire.**- J'étais pourtant à côté, et je n'ai même pas fait attention qu'il chantait.

**Mme ROUSSET.**- Même s'il ne chantait pas, il a répondu : « *Je chantais* » et ne serait-ce que cela, c'est...

**M. le Maire.**- D'autres questions diverses ?

**Mme ROUSSEL.**- A propos des nuisances de la place Jean-Mermoz, les locataires du 12 place Jean Mermoz sont privés régulièrement d'électricité, d'eau, sans être forcément prévenus. Il y a eu trois heures de coupure d'électricité un soir, toute une journée de coupure d'eau froide et d'eau chaude... Cela vient des travaux, je n'y connais rien... Quant à la sécurité des piétons qui désirent traverser la place pour aller vers la rue Adolphe-Guyot et la rue Charles-Chefson, puisqu'il n'y a pas de parcours matérialisé, la seule possibilité est de marcher sur la chaussée.

Les locataires du 12 sont obligés de faire tout le tour de la place pour aller au Franprix ! C'est une personne du 12 qui pose cette question.

**M. le Maire.**- Madame Roussel, je sais que les travaux entraînent quelques inconvénients, vous ne m'apprenez rien, simplement, j'ai dit que l'on a tout de même demandé aux entreprises d'accélérer tous ces travaux, et qu'effectivement, elles font au maximum pour que cela se passe le mieux possible, mais je ne peux pas dire qu'il n'y aura pas de nuisance.

J'ignorais qu'il y avait eu des coupures. Personne ne m'a prévenu. J'ai eu des audiences libres au cours des travaux, et peu de gens sont venus se plaindre des travaux.

En revanche, je vous le dis, parce qu'il faut tout de même voir ce qui est, beaucoup de gens, y compris certains qui ont eu des contraventions, ce que je trouve plutôt intéressant, ce sont adressés à la police nationale, pour indiquer qu'elle était trop bienveillante sur les travaux, du point de vue des contraventions.

La police nationale a dit : « *On veut bien ne plus avoir de tolérance...* ». D'une certaine façon, ils le sont beaucoup moins... Je leur avais demandé un certain discernement, mais à partir du moment où ils interviennent, ils ne peuvent pas verbaliser certaines infractions et pas d'autres... Des gens avaient pris l'habitude de mettre leurs 4 roues sur le trottoir, et on ne pouvait plus circuler.

Il m'a été dit et redit par la police nationale qu'il n'était même pas la peine d'écrire au maire pour faire sauter... Je ne peux faire sauter, je renvoie au commissariat, mais il n'y aura aucune indulgence.

Cela a été demandé par les riverains, et non par moi qui leur demandais d'avoir un maximum de discernement pour ne pas léser les gens sur place.

Cependant, comme toujours, certains ont poussé le bouchon un peu loin, et du coup, des riverains préfèrent la sécurité de leurs enfants, même s'ils doivent se récupérer quelques contraventions.

On n'empêchera pas les nuisances des travaux, mais cela avance. Je pense que ce sera un espace plaisant. C'est un avis personnel.

**Mme ROUSSEL.**- Ce sont aussi les piétons qui sont obligés de marcher sur la chaussée.

Il pourrait tout de même y avoir des espaces aménagés, afin que les piétons n'aient pas tout le tour à faire sur la chaussée.

**M. le Maire.**- Ce qui est difficile, c'est qu'ils travaillent à la fois sur le devant, l'avancée des immeubles...

A la limite, mieux vaut que les travaux durent le moins longtemps possible, et c'est un peu ce qui se passe à l'heure actuelle.

Vous avez deux chantiers qui sont face à face... Ce n'est pas très simple, mais je redirai aux personnes en charge du chantier d'essayer d'être vigilantes.

Une fois, je suis intervenu, parce que je trouvais qu'ils ne pouvaient mettre des descentes de trottoir qui seront encore trop hauts, tant qu'ils n'auront pas fait les rehaussements... Mais je sais qu'il y a des nuisances, je ne peux dire le contraire.

Y a-t-il d'autres questions ?

Je vous remercie, et vous rappelle que nous nous retrouverons avec un paysage politique différent, la prochaine fois que nous nous verrons, et comme nous n'avons, ni les uns ni les autres de boule de cristal, nous ne savons pas quel sera le paysage politique national français, lors de notre prochain conseil.

Bonne soirée, et à très bientôt.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire remercie les participants et lève la séance à 22 heures 20.